



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

vendredi 18 septembre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Après les lois Macron et Rebsamen, la destruction du code du travail à l'horizon, en ap...	5
<i>Blogs.Mediapart.Fr - 17/09/2015</i>	
Il faut révolutionner le travail	11
<i>Huffingtonpost.Fr - 17/09/2015</i>	
DOCUMENT. Le CICE rapportera 18,2 Mds€ aux entreprises cette année	13
<i>Leparisien.Fr - 16/09/2015</i>	
Martinez ne voit "aucune rupture" avec les politiques antérieures	14
<i>Liaisons Sociales Quotidien - 17/09/2015</i>	
RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL	15
<i>Le Moniteur Du DAF - Directeur Administratif & Financier - 16/09/2015</i>	
en bref	16
<i>Paris Normandie Le Havre - 17/09/2015</i>	
Le faux recul du gouvernement	17
<i>Politis - 17/09/2015</i>	
Le CICE à plein régime, le patronat remonté, Jean Tirole, ruée sur la fac... la revue d...	18
<i>Usinenouvelle.Com - 17/09/2015</i>	
Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la lutte contre le terrorisme, le...	20
<i>Vie - Publique.Fr - 17/09/2015</i>	
Berger : «Le compte d'activité ne doit pas être pris en otage»	26
<i>L' Opinion - 18/09/2015</i>	
CODE DU TRAVAIL : QUE FAUT-IL CHANGER ?	29
<i>Le Bulletin D'espalion - 17/09/2015</i>	
Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)	30
<i>Agence France Presse Fil Eco - 17/09/2015</i>	
Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)	31
<i>Blogs.Lexpress.Fr - 17/09/2015</i>	
Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)	32
<i>Boursorama.Com - 17/09/2015</i>	
Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)	33
<i>Lerevenu.Com - 17/09/2015</i>	
Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)	34
<i>Lexpress.Fr - 17/09/2015</i>	
Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)	35
<i>Notretemps.Com - 17/09/2015</i>	
Contrat de travail	36
<i>Lesechos.Fr - 17/09/2015</i>	
DOCUMENT. Le CICE rapportera 18,2 Mds? aux entreprises cette année	38
<i>Leparisien.Fr - 16/09/2015</i>	
Forex: L'actualité Forex du 15 septembre 2015	39
<i>Jeu - Legal - France.Fr - 15/09/2015</i>	
La conférence sociale aura lieu sur un seul jour le 19 octobre	40
<i>Yahoo ! (France) - 17/09/2015</i>	
La Syrie, une innocence française, plaide le fantôme de Ponce Pilate !	41
<i>Blogs.Mediapart.Fr - 18/09/2015</i>	
Laurent Berger : "Le compte d'activité ne doit pas être pris en otage"	46
<i>L' Opinion - 18/09/2015</i>	
Le compte personnel d'activité, c'est quoi ?	48
<i>Ressources - Solidaires.Org - 17/09/2015</i>	
Les lois Macron et Rebsamen apportent leur lot de nouveautés	49
<i>Paysan Breton - 11/09/2015</i>	

Sommaire

Mobilisation numérique dans les entreprises <i>Debatformation.Fr - 17/09/2015</i>	50
on sait ce que ça coûte, pas ce que ça rapporte <i>L' Humanité - 18/09/2015</i>	52
Pacte de responsabilité : « C' est à la fin du marché qu' on compte les bouses », déclare... <i>Force - Ouvriere.Fr - 17/09/2015</i>	53
Pour la création d'une véritable Europe de l'énergie <i>Newspress.Fr - 17/09/2015</i>	54
Pour une vraie réforme du marché du travail <i>Blogs.Mediapart.Fr - 17/09/2015</i>	57
Pourquoi les effets du CICE sur l'emploi se font encore attendre <i>Challenges.Fr - 17/09/2015</i>	60
Pourquoi les effets du CICE sur l'emploi se font encore attendre <i>Yahoo ! Finance France - 17/09/2015</i>	61
Rapport Combrexelle : le ni oui ni non du CNPA <i>Apres - Vente - Auto.Com - 18/09/2015</i>	62
Rapport Combrexelle : les professions libérales plébiscitent les accords de branche <i>Actualite - De - La - Formation.Fr - 18/09/2015</i>	63
Remise des diplômes Médaille d' Honneur du Travail <i>Travail - Emploi - Sante.Gouv.Fr - 17/09/2015</i>	64
RT @Lopinion_fr: INTERVIEW @CfdtBerger : «Le compte personnel d'activité ne doit pas êt... <i>Stéphane GRAND - 17/09/2015</i>	66
Un rapport offre des pistes au gouvernement <i>Le Quotidien De La Réunion - 15/09/2015</i>	67
Une nouvelle ministre pour s'attaquer au chômage et à la réforme du Code du travail <i>Picardie La Gazette Aisne - Oise - 11/09/2015</i>	68

France Stratégie



Après les lois Macron et Rebsamen, la destruction du code du travail à l'horizon, en application des ordres de l'Europe du Capit



Au mois de mai dernier, www.initiative-communiste.fr alertait quant à la dernière mouture de la feuille de route adressée par l'Union Européenne au gouvernement Valls. Toujours plus de profits pour les patrons, toujours plus d'austérité pour les travailleurs. C'est que c'est cela l'objet de l'Union Européenne, marché libre de la concurrence libre et non faussée !

De fait, c'est cette feuille de route dont les ordres austéritaires implacables sont très clairs qui tient lieu de programme de gouvernement à l'exécutif de François Hollande. Ce dernier, en bon majordome du MEDEF, en sous-préfet de la Commission Européenne s'exécute bien sûr avec zèle, pour le plus grand bonheur de ses commanditaires.

S'agissant du code du travail, des droits des travailleurs et des

salaires, la Commission Européenne est on ne peut plus explicite (on retrouvera l'ensemble détaillé et commenté des diktats en cliquant [ici](#)) dans la circulaire adressée au gouvernement français listant ses « recommandations » :

C'est la raison pour laquelle plusieurs recommandations visent explicitement à **améliorer l'environnement des affaires et le climat de l'investissement**

Améliorer l'environnement des affaires et le climat de l'investissement, en langage moins policé, cela veut dire baisser les salaires, diminuer les protections des travailleurs, supprimer les gardes fous contre le licenciement, annihiler les droits des travailleurs à se défendre par l'action syndicale...

En détail pour la France et concernant directement le code du travail, les ordres sont implacables. Et la déclinaisons des nouvelles mesures en gestation que détail ci après la tribune de T Clerget publiées ci-après n'en est que la stricte application. Voilà ce que dit la lettre du Kommissaire Moscovici à F Hollande :

Des mesures ont été prises pour **réduire le coût du travail et améliorer les marges bénéficiaires des entreprises**, notamment le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi de 20 milliards d'EUR et l'**allègement des cotisations patronales** de 10 milliards d'EUR supplémentaires prévu dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité. Ces deux mesures, qui représentent 1,5 % du PIB, devraient contribuer à combler l'écart entre la France et la moyenne de la zone euro concernant le coin fiscal sur le travail. Leur mise en œuvre devrait se poursuivre en 2016 mais, compte tenu de leur coût élevé pour les finances publiques, il est important d'évaluer leur efficacité au niveau des entreprises. Cette évaluation devrait particulièrement tenir compte des **rigidités affectant le marché du travail et le marché des produits**, et tout spécialement celles affectant **les salaires**. **Le coût du salaire minimum reste élevé** si on le compare à celui des autres États membres. **Le salaire minimum continue d'évoluer d'une manière qui n'est pas propice à la compétitivité** et à la création d'emplois. De plus, dans un contexte d'inflation faible, son indexation automatique pourrait conduire à des hausses de salaires supérieures à ce qui est nécessaire pour préserver le pouvoir d'achat

- **réduire le coût du travail et améliorer les marges bénéficiaires des entreprises** = baisser les salaires pour augmenter les profits des patrons, des banques, des actionnaires





allègement des cotisations patronales = un moyen de diminuer les salaires des travailleurs. Le résultat c'est un déficit de financement pour la sécu, l'indemnisation chômage et le financement des services publics (école, transport etc...)

- **rigidités affectant le marché du travail et le marché des produits**, et tout spécialement celles affectant **les salaires. Le coût du salaire minimum reste élevé** = ce que la commission – c'est à dire les patrons – appelle « rigidité » c'est toutes les mesures de protections des travailleurs contre l'exploitation la plus dure ! c'est toutes les mesures permettant aux travailleurs de se défendre et de s'organiser. En un mot, la commission européenne du patronat veut renvoyer les travailleurs aux 19e siècle ! Et pour faire bonne mesure, pour obtenir une diminution de l'ensemble des salaires, afin que toute la richesse reviennent à cette seule classe d'assistés, de profiteurs et exploitateur qu'est la classe capitaliste, la Commission exige la diminution du salaire minimum.

Pour défendre les conquies sociaux, notre code du travail payé du prix du sang des luttes des travailleurs, il est indispensable de briser les chaines de l'union européenne. Tous ensemble, avec le PRCF, résistance !

www.initiative-communiste.fr site web du PRCF

Les lois Macron et Rebsamen sont à peine votées que la prochaine vague de régressions sociales se profile



Thomas CLERGET

Discrètement, le gouvernement prépare déjà une nouvelle offensive contre le droit du travail, dans la foulée des lois Macron et Rebsamen. Les milieux patronaux en rêvent depuis longtemps : que les règles de travail négociées dans l'entreprise, là où la pression sur les salariés est la plus forte, puissent s'imposer à la loi et aux conventions collectives. Ce rêve est-il sur le point de devenir réalité ? Pour plancher sur la question, le gouvernement vient de créer une commission, en partie composée d'« experts » proches des milieux néolibéraux. Leur rapport est attendu pour la rentrée. Sous prétexte de simplifier le Code du travail, ce rapport pourrait être annonciateur de nouvelles régressions pour les salariés.

Le gouvernement a décidé d'enclencher la vitesse supérieure sur les « réformes » du marché du travail. Les lois Macron et Rebsamen sont à peine adoptées, qu'une nouvelle dérégulation d'ampleur est en préparation. Présentée le 4 mai dernier, une commission « accords collectifs et travail », surnommée « mission Combrexelle » du nom de son président, est actuellement à pied d'œuvre à la demande du Premier ministre. Son objectif ? Produire, pour la rentrée, un rapport dont les préconisations devront inspirer une réforme pour donner plus de place aux accords collectifs – c'est à dire les accords de branche et surtout d'entreprise – dans la définition des règles qui encadrent le travail et le lien de subordination des employés à leurs employeurs. Sous couvert de bon sens et de pragmatisme – le « dialogue social de terrain » serait plus adapté à la réalité des entreprises – le projet s'attaque en fait à l'un des piliers du droit social français, suivant



l'une des revendications les plus anciennes du Medef.

Dans le code du travail, deux principes jouent un rôle crucial. La « hiérarchie des normes », d'abord, consacre la primauté de la loi : cette dernière s'impose aux conventions de branche qui s'imposent, elles-mêmes, aux accords d'entreprise. En vertu du second, appelé « principe de faveur », une règle négociée au niveau d'une branche ou d'une entreprise ne peut être que davantage favorable aux salariés. En clair, si une convention de branche fixe le salaire horaire minimum à douze euros, un accord d'entreprise, dans le même secteur, ne pourra prévoir un salaire inférieur à cette somme. En revanche, rien n'interdit d'aller au delà, par exemple à treize euros. Logique, à moins de rendre la loi ou les accords de branche caducs. En principe, donc, ces règles garantissent les mêmes droits pour tous les salariés, et préviennent le dumping social au sein d'une même branche d'activité.

« Moderniser en profondeur notre système de relations sociales »

En pratique, les dérogations sont nombreuses. Rendues possibles, d'abord, par les lois Auroux en 1982, puis par les lois Aubry sur les 35 heures, enfin par les réformes successives des gouvernements Raffarin, Fillon et Ayrault, elles concernent essentiellement l'organisation du temps de travail, et parfois les salaires. Ainsi, depuis 2008, la durée minimale de repos journalier, légalement fixée à onze heures, peut, dans certains secteurs, être ramenée à neuf heures par accord de branche ou d'entreprise. Concernant les rémunérations, la loi du 14 juin 2013, transcription législative de l'Accord national interprofessionnel (ANI, lire [ici](#)), autorise, en cas de difficultés économiques, une réduction des salaires par simple accord d'entreprise – les fameux accords de maintien de l'emploi, étendus par la loi Macron.

Aujourd'hui, loin de restreindre le domaine des règles soumises à la dérogation, le Premier ministre entend « engager une réflexion nouvelle pour élargir la place de l'accord collectif dans notre droit du travail ». Une place « encore trop limitée », écrit Manuel Valls dans sa lettre de mission adressée à Jean-Denis Combrexelle, le président de la commission. Le champ concerné reste restreint, et les partenaires sociaux ne se saisissent pas suffisamment de la souplesse que la loi leur donne pour déroger au cadre réglementaire. (...) Je souhaite que vos propositions ne se limitent pas à des aménagements du cadre législatif actuel, mais ouvrent des perspectives nouvelles et audacieuses, capables de moderniser en profondeur notre système de relations sociales. » La dérogation deviendra-t-elle la règle et le respect de la loi l'exception ?

Emmanuel Macron : « Autoriser les entreprises à déroger aux règles »

« Il s'agit d'une demande récurrente du Medef, constate Marie-Laure Morin, ancienne conseillère à la chambre sociale de la Cour de cassation. Le patronat veut élargir la négociation d'entreprise sur le modèle anglo-saxon. Aux États-Unis, les règles de travail sont négociées dans chaque entreprise, dans le cadre d'un contrat collectif. » En 2014, le Medef publiait un « Livre jaune » programmatique, qui réaffirmait cette priorité : « Le cœur de la définition des règles sociales doit être l'entreprise. Cela suppose une révolution importante car aujourd'hui, c'est la loi qui fixe ces règles. » Autre indice des intentions gouvernementales : Emmanuel Macron n'annonçait-il pas la couleur, à la veille de son entrée au ministère de l'Économie ? « Nous pourrions autoriser les entreprises et les branches à déroger aux règles de temps de travail et de rémunération. C'est déjà possible pour les entreprises en difficulté. Pourquoi ne pas l'étendre à toutes les entreprises, à condition qu'il y ait un accord majoritaire avec les salariés ? »

Auprès des syndicats, la mission Combrexelle passe mal. C'est d'abord le calendrier qui surprend, puisque la commission travaille et auditionne en plein examen parlementaire de la loi Rebsamen qui porte, déjà... sur le dialogue social ! « Ce n'est pas logique, s'agace Marie-Alice Medeuf-Andrieux, secrétaire confédérale chez Force ouvrière (FO). Ce point avait été abordé, puis mis de côté pendant la discussion sur le dialogue social. » Suite à l'opposition des syndicats, « le gouvernement a voulu reprendre la main », estime la juriste Marie-Laure Morin, auditionnée le 6 juillet par la commission. Sa composition est perçue comme « très orientée ». « Il y a surtout des juristes et des pseudo-économistes, déplore Julien Gonthier, du syndicat Solidaires-industrie. Ces gens ne connaissent pas grand chose au fonctionnement d'une entreprise. En tout cas, ils ne sont pas inspirés d'un grand progressisme. »





Des experts obsédés par l'« obésité » du code du travail

La commission regroupe, de fait, des experts habitués à naviguer entre public et privé, certains affichant des orientations ouvertement néolibérales. Après avoir été directeur adjoint du cabinet de Martine Aubry, Yves Barou, actuel président de l'AFPA [1], a intégré la direction RH de l'entreprise Thalès. Longtemps membre du Conseil d'analyse économique, Michel Didier est quant à lui président du Coe-Rexecode, un « institut privé d'études économiques » proche du Medef. Il est aussi proche du très libéral Cercle des économistes, tout comme Pierre Cahuc, favorable à la réduction du « coût » du travail et à l'assouplissement des conditions de licenciement. Dans la commission, on trouve aussi, pêle-mêle, le président du groupe Alpha (un cabinet de conseil en relations sociales), Pierre Ferracci, la DRH de Lafarge France, une ex-DRH enseignant désormais en business school, ou encore le juriste Paul-Henri Antonmattei, fervent soutien de François Bayrou lors de la dernière présidentielle. Voilà qui promet !

La participation d'Antoine Lyon-Caen, auteur avec Robert Badinter d'un ouvrage et d'une tribune qui viennent de faire du bruit, est encore plus remarquée. Dans *Le travail et la loi*, les deux juristes – habituellement classés à gauche – dénoncent la « complexité croissante » et l'« obésité » du code du travail. Ils proposent de réduire ce dernier à 50 principes fondamentaux. Enfin, c'est le pedigree du président de la commission, Jean-Denis Combrexelle, qui laisse perplexe. Dans les milieux syndicaux, le conseiller d'État est décrit comme le « Talleyrand » du ministère du travail [2] : de Jospin à Raffarin, en passant par de Villepin ou Ayrault, le haut-fonctionnaire, ancien directeur général du travail (DGT), survit à tous les gouvernements ! [3]

« A force de déroger, on fait du code du travail un véritable gruyère »

« Jean-Denis Combrexelle est le chantre de la « négociation administrée », explique Julien Boeldieu, inspecteur du travail et secrétaire national de la CGT Travail, emploi et formation professionnelle (CGT-TEFP). On négocie, et l'administration valide après-coup, comme pour les plans sociaux depuis l'ANI. On glisse d'une logique de contrôle à une logique d'accompagnement, avec une faveur aux employeurs. » En parallèle, la multiplication des « assouplissements » affaiblit la norme légale. « Chaque gouvernement enfonce un ou plusieurs coins dans le code du travail, poursuit Julien Boeldieu. On multiplie les dérogations, les droits se différencient selon les secteurs d'activité, les entreprises, les territoires. » Peu à peu, « on instaure une inégalité de traitement, une concurrence de fait entre entreprises et entre salariés », insiste Marie-Alice Medeuf-Andrieux, de FO.

La mission Combrexelle va-t-elle confirmer cette tendance ? « Sous couvert de simplification, l'objectif est de poursuivre l'inversion de la hiérarchie des normes et du principe de faveur. On veut définir un socle de droit minimal, et renvoyer le reste aux accords de branche et d'entreprise, craint Julien Boeldieu. En fait, la simplification est un faux débat, car le code du travail est complexe par nature. Il ne s'agit pas seulement du travail du législateur, mais aussi du résultat de luttes sociales sédimentées. Si on simplifie la base légale, on va produire de la jurisprudence ce qui, pour le coup, est une véritable source de complexité. » « A force de déroger, on fait du code du travail un véritable gruyère, confirme l'ancienne magistrate Marie-Laure Morin. On fait de la déréglementation par sur-réglementation ! »

La loi, une limite au pouvoir considérable des employeurs ?

Serait-ce une manière de rogner, lentement mais sûrement, un siècle d'émancipation sociale ? Jusqu'aux premières lois sociales, à la fin du XIXe siècle, les règles de travail sont fixées par le règlement intérieur de l'entreprise, et sont donc imposées par la direction. Avec la légalisation des syndicats et la création d'une administration du travail, la loi vient fixer des limites à ce pouvoir considérable, tout en harmonisant les droits des salariés sur le territoire national. Les premières lois touchent le travail des enfants, l'hygiène et la sécurité, les temps de repos. Cet encadrement public, réalisé au nom de l'intérêt général, est très tôt combattu par le patronat. Ce dernier y voit une ingérence insupportable, et dénonce une entorse à la propriété privée des entreprises (sur l'histoire des mouvements sociaux, lire ici).

Cette position sera longtemps la ligne des organisations patronales. Elle s'est bien-sûr atténuée, officiellement du moins. Cependant, l'heure est à la mondialisation des marchés, à la recherche,





coûte que coûte, de compétitivité pour les entreprises. Il faut « assouplir », « faciliter », « réduire le coût du travail ». La loi serait une source de « rigidité », et l'entreprise le lieu idéal pour une redéfinition des normes de travail. Il faut « faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise, pour une meilleure adaptabilité des normes aux besoins des entreprises ainsi qu'aux aspirations des salariés », explique Manuel Valls. Mais qui dit négociation, dit acteurs sur un pied d'égalité. Et dans l'entreprise, les salariés sont-ils vraiment en capacité de négocier ?

Chômage de masse et chantage à l'emploi

Le contexte de chômage de masse s'avère lourdement défavorable aux salariés : « Si la direction fait du chantage à l'emploi, la négociation est terminée », estime Julien Gonthier du syndicat Solidaires. « Dans l'entreprise, les salariés sont fragilisés, les délégués du personnel exposés », souligne encore Marie-Alice Medeuf-Andrieux. C'est précisément l'une des raisons d'être du code du travail. Le rapport salarial est un rapport de subordination, qui bride, voire rend impossible, les velléités de revendication individuelles mais aussi collectives. La loi permet, de ce point de vue, la construction d'une norme plus émancipée d'un tel lien de dépendance économique.

Dès lors, quelle doit être la place des accords collectifs ? Les positions syndicales divergent sensiblement. Sur une ligne de compromis, la CFDT se montre plutôt favorable à un élargissement de la négociation collective et à l'adaptation des normes, « dans un cadre protecteur défini par la loi », selon les besoins des branches et des entreprises. « A défaut d'accord, la loi s'applique », précise Marylise Leon, secrétaire nationale au dialogue social. Pour Solidaires et au sein de plusieurs instances de la CGT [4], la hiérarchie des normes et le principe de faveur ne sont pas négociables : « Il vaudrait mieux supprimer les dérogations inutiles pour les entreprises », estime Julien Boeldieu à la CGT. Chez FO, « on est accrochés à la branche », ose Marie-Alice Medeuf-Andrieux. Le syndicat défend la hiérarchie des normes, tout en donnant la priorité à la négociation nationale et en acceptant l'accord d'entreprise, « s'il est dans l'intérêt des salariés ».

Renforcer la présence syndicale... ou bien l'étouffer ?

Dans le même temps, la loi Rebsamen, indissociable de la mission Combrexelle, vient affaiblir la représentation syndicale (voir également notre article). « L'enjeu, c'est au contraire de renforcer la présence syndicale, estime Julien Gonthier. De donner aux délégués les moyens de mieux représenter les salariés. La mission Combrexelle s'intéresse au référendum en entreprise. Mais je pense que c'est un moyen pour contourner les syndicats. » La loi Rebsamen permettra bientôt la fusion des institutions représentatives du personnel, ainsi qu'un regroupement des obligations d'information et de négociation avec les représentants salariés. « Jusqu'à présent, le Comité d'entreprise était consulté avant tout projet de réorganisation, poursuit Julien Gonthier. Désormais, l'information arrivera après-coup. Quand on casse les outils qui permettent de comprendre le fonctionnement de l'entreprise, alors on casse la négociation collective. »

Depuis son arrivée à Bercy, Emmanuel Macron n'a qu'une obsession : « Nous devons continuer à réformer en profondeur le marché du travail », répète-t-il à l'envie. S'agit-il de renforcer la représentation syndicale ? « L'important, c'est que la loi précise les règles générales et [donne] davantage de place aux accords de branche et d'entreprise, donc aux partenaires sociaux. Cela suppose que les organisations syndicales s'adaptent à l'évolution de leurs responsabilités. » Non content de déréguler le marché du travail, c'est à dire de dégrader nos conditions de travail et d'existence, l'ancien banquier d'affaires chez Rothschild, qui pourra se targuer d'avoir employé trois fois l'article 49-3 de la Constitution pour imposer sa dernière loi, compte aussi expliquer aux syndicats comment ils doivent « s'adapter ». Ces derniers seront-ils en mesure de résister à la révolution menée au pas de course par un exécutif qui n'a plus de socialiste que le nom ?

Thomas Clerget

Photo : CC Gerry Lauzon

[1] Association pour la formation professionnelle des adultes.

[2] Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, dit « Talleyrand », est un homme d'État et





diplomate français qui a survécu à tous les régimes politiques de l'Ancien régime jusqu'à la Monarchie de Juillet.

[3] Jean-Denis Combrexelle a successivement occupé les fonctions de directeur des relations du travail des gouvernement Jospin, Raffarin et de Villepin, puis de directeur général du travail (DGT), le plus haut poste du ministère, jusqu'à la fin du gouvernement Ayrault, au début de l'année 2013. Sacrée longévité !

[4] Malgré nos relances, le secrétariat confédéral de la CGT n'a pas répondu à nos questions.

source :<http://www.legrandsoir.info/les-lois-macron-et-rebsamen-sont-a-peine-votees-que-la-proc-haine-vague-de-regressions-sociales-se-profile-29100.html>





Il faut révolutionner le travail

TRAVAIL - Sollicité par l'ancien Ministre du Travail, François Rebsamen, Bruno Mettling, DRH d'Orange, a rendu mardi ses propositions pour adapter le Droit du travail. A l'heure où l'éruption des nouvelles technologies de l'Information et de la Communication bouleverse la nature même du travail, cette initiative est la bienvenue. La fin des trois "unités"-unité de lieu de temps, et d'action- caractérisant le salariat "standardisé" provoque un bouleversement sans précédent dans l'organisation du travail. Aux journées de travail fordiste "type" au sein d'une même entreprise, sous les ordres d'un seul employeur et dans le cadre d'un même bureau fixe, s'est substituée une nouvelle réalité du travail: le travailleur du XXI^e siècle est mobile, connecté, effectuant des missions pour divers donneurs d'ordre, souvent à l'extérieur de l'entreprise, et travaillant parfois de chez lui en télétravail ou dans de nouveaux espaces de "coworking". Si certaines des pistes soulevées par Bruno Mettling méritent d'être saluées -i.e. proposition N°19 pour un droit à la déconnexion- ses propositions demeurent centrées sur le droit du travail salarié et le dialogue social au sein de l'entreprise, et passent à côté de la tendance de fond actuelle: la remise en cause progressive du salariat. L'essor explosif du travail indépendant et l'émergence de la multi-activité constituent aujourd'hui la nouvelle réalité du marché du travail. Les effectifs des travailleurs non-salariés français ont progressé de 26% de 2006 à 2011 (hors agriculture), la population salariée a diminué de 2,3% entre 2011 et 2013 et plus d'un tiers des CDI sont rompus avant un an aujourd'hui. Seule la proposition N°15 du rapport Mettling mentionne pourtant les indépendants en suggérant une protection sociale attachée à la personne. En parallèle, de plus en plus nombreux sont les travailleurs exerçant plusieurs activités professionnelles, alliant parfois activité salariale et non salariale, et brouillant ainsi la frontière entre indépendants et salariés. In fine, l'hybridation croissante entre travail salarié et non salarié impose de revoir notre Droit du travail en mettant fin à la vision binaire : salariés d'un côté, indépendants de l'autre. Le travail indépendant étant quasiment absent du Code du travail -seuls quelques détails sont mentionnés à la partie VII- il est temps de l'y intégrer en substituant au Code du travail, un Statut de l'Actif. C'est le sens de la proposition récente du think-tank GenerationLibre . GenerationLibre propose de bâtir un Droit de l'Actif fondé sur un socle de droits fondamentaux qui s'appliquerait à tous les travailleurs, quel que soit leur statut professionnel. Ces principes de base incluraient: un droit de tout actif à la déconnexion (mentionné dans le rapport Mettling); un revenu universel permettant d'assurer un filet de sécurité minimum à tous les actifs; le paiement des jours de congés des actifs non salariés par le donneur d'ordre (calculé au pro rata de la durée de la mission effectuée par le travailleur indépendant); le calcul du temps de travail de tout actif en forfait jour annuel dont le maximum est fixé à 270 jours par an. Si le forfait jour figure à la proposition N°11 de Bruno Mettling, celle-ci ne vise qu'à sécuriser le forfait jour pour les salariés qui en profitent déjà. Dans un univers connecté, il faut abandonner, de façon globale, la référence horaire du travail, afin de mettre fin au présentisme et de répondre à l'autonomie croissante de tous les individus au travail. Si le salariat fut la norme pendant le siècle dernier, il n'en reste pas moins une parenthèse liée à l'essor de l'industrie, qui ne concernait, à ses débuts, que la lie de la société, n'ayant que ses bras et sa force de travail à offrir. Aujourd'hui, le paradigme a changé. Face à l'ampleur des mutations du travail en cours, ayons l'audace d'y répondre par des propositions de la même ampleur! Lire aussi:

- Droit du travail: le rapport explosif de Jean-Denis Combrexelle remis au gouvernement
- Code du travail: pourquoi ce rapport explosif sent déjà le pétard mouillé
- Réforme du code du travail: Manuel Valls écarte la possibilité de repousser le seuil des heures supplémentaires
- Pour suivre les dernières actualités en direct sur Le HuffPost , cliquez ici
- Tous les matins, recevez gratuitement la newsletter du HuffPost
- Retrouvez-nous sur notre page Facebook

Close Travail à la chaîne, positions douloureuses, exposition au bruit et aux polluants... Le compte prévention pénibilité adopté en 2014 distingue dix critères de pénibilité au travail ouvrant droit à un départ anticipé à la retraite ou à un aménagement du temps de travail. Bénéficient de points pénibilité tous les salariés du privé ayant effectué au moins une heure de travail entre minuit et 5 heures du matin pendant un minimum de 120 nuits par an. Bénéficient de points pénibilité tous les salariés du privé exposés à des vibrations mécaniques pendant au moins 450 heures par an. Bénéficient de points pénibilité tous les salariés du privé exposés à des températures inférieures à 5C° ou

supérieures à 30C° pendant une durée minimale de 900 heures par an. Peuvent bénéficier de points pénibilité les salariés du privé ayant réalisé 60 interventions ou travaux par an au cours desquels l'intensité était au moins de 1200 hectopascals. Bénéficient de points pénibilité tous les salariés du privé exposés à au moins 900 heures de travail répétitif par an. Le travail répétitif se caractérise par la répétition des mêmes gestes à cadence contrainte imposée ou non par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce. Bénéficient de points pénibilité tous les salariés travaillant en équipes successives alternantes (3x8) impliquant au minimum une heure de travail entre minuits et 5h du matin pendant au moins 50 nuits par an. Bénéficient de points pénibilité tous les salariés du privé exposés à un certain seuil de produits toxiques. Bénéficient de points pénibilité les salariés du privé ayant réalisé au moins 600h de manutention par an. Le seuil de la manutention peut être calculée par le levage de charges d'au moins 15kg, le poussage/tirage de charges dont le poids est au moins de 250kg et le déplacement d'une charge supérieure à 10 kg. Sont considérées comme pénibles les activités nécessitant le maintien des bras en l'air à une hauteur située au dessus des épaules, de même que les positions accroupies ou à genoux ou positions du torse en torsion à 30 degrés. Pour obtenir des points pénibilité, le salarié du privé doit attester de 900 heures par an. Peuvent bénéficier de points pénibilité les salariés exposés au bruit pendant au moins 600 heures par an. PUBLICITÉ



DOCUMENT. Le CICE rapportera 18,2 Mds€ aux entreprises cette année

Selon un rapport que nous nous sommes procuré, les entreprises ont désormais largement recours à la mesure phare du Pacte de responsabilité. Mais les effets sur l'emploi et l'investissement sont incertains.

Lent au démarrage, fustigé pour sa complexité, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)*, entré en vigueur le 1er janvier 2013, tourne désormais à plein régime. Selon le projet de rapport du comité de suivi du CICE que nous nous sommes procuré et qui doit être rendu public autour du 23 septembre, la mesure phare du pacte de responsabilité, destiné à booster la compétitivité des entreprises, a le vent en poupe : au 31 juillet 2015, l'Etat a mis sur la table 14 Mds€ sous forme de crédit d'impôt, contre 11,2 Mds€ en 2014. D'ici à la fin de l'année, le montant du chèque devrait même atteindre 18,2 Mds€ (au titre des salaires versés par les entreprises en 2014), soit quasiment le rythme de croisière estimé à 20 Mds€ par an par le gouvernement. Sauf que, si la mesure est maintenant connue et utilisée, elle fait toujours débat. Impossible d'évaluer son impact, notamment sur l'emploi, reconnaît le rapport. Même s'il ressort d'ores et déjà un point positif : le CICE a « apporté un bol d'air pour les entreprises les plus fragilisées par la crise ». Les contreparties se font attendre. « Le montant élevé du CICE justifie que cette question fasse l'objet d'un examen scrupuleux », mais « il est trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse les effets », écrit noir sur blanc le comité de suivi. Sous la houlette de l'économiste **Jean Pisani-Ferry**, quatre équipes « travaillent en toute indépendance » sur « l'emploi, les salaires, la compétitivité, l'innovation... et bien entendu l'investissement ». Problème : deux ans et demi après la mise en œuvre de cette mesure contestée par les syndicats, aucun bilan n'est encore disponible. « Les résultats ne pourront être accessibles qu'au printemps ou à l'été 2016 », promet le comité de suivi. La pérennité du dispositif en question. Et si le dispositif était remanié, voire passé à la trappe, à cause de problèmes budgétaires ? Même si le gouvernement martèle depuis deux ans que l'engagement sera tenu, il n'empêche : la crainte obsède les entreprises. Alors que le gouvernement vient d'annoncer le report de la mise en service de l'autre grande mesure du pacte de responsabilité (lire plus bas), le sujet est soulevé dans ce rapport. Il existe « une incertitude récurrente des dirigeants d'entreprise quant à la pérennité du dispositif dans le temps », est-il écrit. Or cette crainte patronale sur l'avenir du CICE — sujet à débats au sein du PS, comme au gouvernement — « est susceptible de réduire sa prise en compte dans les décisions engageant l'entreprise sur plusieurs années ». En d'autres mots : tout signal de « précarité » de la mesure pourrait inciter les employeurs à ne pas jouer le jeu jusqu'au bout... notamment en créant des emplois. Manuel ne s'y est pas trompé. Hier soir, le Premier ministre a envoyé à nouveau au patronat un message rassurant. Le pacte de responsabilité « sera totalement respecté ». * Le CICE est un crédit d'impôt de 6 % appliqué sur les rémunérations qui ne dépassent pas 2,5 smic, soit 43 725 €. L'entreprise peut demander soit son versement immédiat, soit son imputation sur le solde de ses impôts, soit le reporter à l'année suivante. Un gain financier non négligeable équivalant pour l'employeur à 1 000 € par an pour un salarié au smic. DOCUMENT. Le projet de rapport du comité de suivi du CICE

Projet de rapport 2015 du comité de suivi du CICE publié par Le Parisien > Venez débattre et poser vos questions sur nos forums!



Syndicats

■ Martinez ne voit « aucune rupture » avec les politiques antérieures

Dans une interview publiée dans *Libération* (16-9), le secrétaire général de la CGT fustige la politique du travail menée depuis trois ans sous le mandat de François Hollande, car il ne constate « aucune rupture par rapport aux politiques précédentes ». « En trois ans, il y a eu des lois plutôt bonnes sur des problématiques sociétales, mais sur le travail, pas grand-chose », estime-t-il. Pour Philippe Martinez, « les dividendes des actionnaires flambent, le patrimoine des grandes fortunes augmente, les inégalités se creusent, il y a de plus en plus de chômeurs. Mais on continue de faire les yeux doux aux patrons, de dire que le travail est un coût, qu'il faut de la flexibilité ». Le secrétaire général de la CGT laisse planer le doute sur sa participation à la conférence sociale du 19 octobre. « Si c'est pour casser le Code du travail, on n'ira pas. Mais si c'est pour parler des salaires ou des 32 heures, on ira en courant », dit-il. Le numéro un de la CGT juge « très ambiguë » la position du gouvernement sur le rapport Combrexelle. Il met en garde contre « un Code de travail par entreprise » qui mettrait « en péril le principe d'égalité des salariés devant la loi. Il n'y a pas de code de la route par département que je sache ! », a-t-il conclu (*avec l'AFP*).

RÉFORME DU DROIT DU TRAVAIL

Un projet de loi serait adopté avant l'été 2016

- La réforme du droit du travail et le compte personnel d'activité - CPA feront l'objet d'un projet de loi commun présenté au conseil des ministres à la fin de l'année 2015.

- Les négociations sociales ne pourraient pas déroger à des garanties de fond comprenant le contrat de travail, la durée légale de travail et le smic. Le seuil de déclenchement des heures supplémentaires ne pourrait pas être modifié par accord. Le Premier ministre reprend plusieurs préconisations du rapport Combrexelle.

Ce qui est envisagé : élargir la place de l'accord collectif par rapport au code du travail, ouvrir le champ de la négociation collective aux conditions de travail, temps de travail, emploi et salaires, réduire le nombre des branches professionnelles, une nouvelle architecture du code du travail à horizon de quatre ans.

Rapport Combrexelle

- Privilégier les accords d'entreprise, sous réserve des dispositions d'ordre public de la loi ou des conventions de branche. Les dispositions plus favorables du contrat de travail primeraient sur l'accord collectif, mais pas

sur les accords préservant l'emploi.

- Un recentrage des branches professionnelles sur l'ordre public conventionnel applicable à l'ensemble des entreprises du secteur, les dispositions applicables en l'absence d'accord d'entreprise, les accords d'entreprise type pour les PME et une négociation sur l'emploi et la formation.

- Généraliser le principe de l'accord majoritaire d'entreprise, à compter de 2017. Sauf mention explicite, sa durée ne pourrait pas dépasser quatre ans, à l'exception des conventions collectives de branche. Réformer les règles de révision des accords collectifs.



en bref

Social

Philippe Martinez fustige la gestion Hollande

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, fustige la politique du travail menée depuis trois ans sous le mandat de François Hollande en ne constatant *« aucune rupture par rapport aux politiques précédentes »*. *« En trois ans, il y a eu des lois plutôt bonnes sur des problématiques sociétales, mais sur le travail, pas grand-chose »*, estime le numéro un cégétiste. Pour Philippe Martinez, *« les dividendes des actionnaires flambent, le patrimoine des grandes fortunes augmente, les inégalités se creusent, il y a de plus en plus de chômeurs »*. *« Mais on continue de faire les yeux doux aux patrons, de dire que le travail est un coût, qu'il faut de la flexibilité. Il n'y a eu aucune rupture par rapport aux politiques précédentes »*, affirme le patron de la CGT. Philippe Martinez laisse planer le doute sur sa participation à la conférence sociale du 19 octobre. *« Si c'est pour casser le code du travail on n'ira pas. Mais si c'est pour parler des salaires ou des 32 heures, on ira en courant »*, dit-il. La réforme du droit du travail sur la base du rapport Combrexelle ne figure pas à l'agenda de la conférence sociale qui sera axée sur la Cop-21, le numérique et le Compte personnel d'activité (CPA).

■





■ **TRAVAIL** Manuel Valls promet qu'il n'est pas question de toucher aux 35 heures, au Smic et au contrat de travail dans la réforme en préparation. Sans convaincre.

Le faux recul du gouvernement



◀ Lors de la présentation du rapport Combexelle, le 9 septembre.

FABET/AFIP

En matière de réforme du droit du travail, le gouvernement se livre à un exercice d'équilibriste où transparaît sa circonspection face aux surenchères du Medef et d'Emmanuel Macron. Tout comme l'organisation patronale, le ministre de l'Économie était monté au front fin août, déclarant notamment que les 35 heures étaient une « fausse idée ». Début septembre, les rapports du think tank Terra Nova, proche du PS, et du libéral Institut Montaigne ont préparé le terrain en proposant un code du travail à la carte avec, par exemple, un Smic variable en fonction des régions et de l'âge des salariés.

Lors de la remise du rapport de Jean-Denis Combexelle, le 9 septembre, Manuel Valls a donc pris soin de ménager les partenaires sociaux et sa majorité. « Plus de souplesse, pas moins de protection », a promis le Premier

ministre, qui a écarté l'idée de modifier le seuil de déclenchement des heures supplémentaires pour contourner la durée légale du travail, une des bombes glissées dans le rapport Combexelle. Il n'est pas question non plus de toucher au Smic, ni aux salaires, ni aux conditions de travail, autant de chiffons rouges pour la gauche et les syndicats. Il s'agit de réformer pour « faire une plus grande place à la négociation collective et en particulier à la négociation d'entreprise », a tranché le Premier ministre, paraphrasant la CFDT, mais sans convaincre les autres syndicats.

La promesse de ne pas toucher à la durée légale du travail a été qualifiée de « mensonge », par le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez. « Il n'y aura plus de 35 heures dans les petites entreprises », là où les syndicats ne sont pas présents. « La

CGT est résolument contre cette évolution du code du travail, a poursuivi Philippe Martinez. Le gouvernement veut accentuer le nombre de dérogations possibles au code du travail, lequel permet aux citoyens d'être égaux devant la loi. »

Pour le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, privilégier « le niveau de l'entreprise, là où les salariés peuvent le plus subir de pressions, c'est aussi accroître

(1) Regards et réflexions pluridisciplinaires sur la négociation collective, FO, septembre 2015.

les différences, les inégalités et les divergences. C'est le modèle anglo-saxon contre le modèle républicain ». Et le principe d'accords majoritaires à 50 %, une des propositions du rapport Combexelle, « ne sert qu'à justifier, dans l'entreprise, les processus de dérogation et d'inégalité », a expliqué le leader de FO.

Les syndicats ont relevé que la loi Fillon de 2004 et celle qui, en 2013, a mis en place les « accords de maintien de l'emploi » ont déjà ouvert la possibilité d'accords dérogatoires au code du travail (voir encadré). « Le Medef promettait, avec cette flexibilisation, des centaines de milliers d'emplois. Dans les faits, ces possibilités n'ont quasiment pas été utilisées par les entreprises », constate l'économiste Christophe Ramaux, un des contributeurs au récent ouvrage de FO sur la négociation collective (1). Surtout, le pacte de responsabilité et la récente loi Macron, qui a assoupli les accords de maintien de l'emploi, ont montré dans quelle direction s'oriente Manuel Valls, loin de la modération affichée ces dernières semaines.

De son côté, le Medef presse le gouvernement d'agir pour régler le « problème » de la réforme du droit du travail « d'ici à Noël ». Pierre Gattaz, président de l'organisation patronale, répétant qu'il faut que les accords d'entreprise soient prioritaires sur le code du travail.

Le pouvoir veut bouger vite, au risque de rencontrer une forte opposition. La CGT, FO, la FSU et Solidaires souhaitent voir cette réforme enterrée, et ont prévu une journée de mobilisation le 8 octobre. Soit quelques jours avant la conférence sociale des 19 et 20 octobre, au cours de laquelle la nouvelle ministre du Travail, Myriam El Khomri, fera le point sur la consultation avec les partenaires sociaux.

» Thierry Brun



Le CICE à plein régime, le patronat remonté, Jean Tirole, ruée sur la fac... la revue de presse de l'industrie

DOCUMENT. Le CICE rapportera 18,2 Mds€ aux entreprises cette année

Selon un rapport que nous nous sommes procuré, les entreprises ont désormais largement recours à la mesure phare du Pacte de responsabilité. Mais les effets sur l'emploi et l'investissement sont incertains.

Catherine Gasté | 16 Sept. 2015, 21h40 | MAJ : 16 Sept. 2015, 22h52

Partager 0 Tweeter 7 G+ 2 Pin it



INFO LE PARISIEN

Au 31 juillet 2015, l'Etat a mis sur la table 14 Mds€ sous forme de crédit d'impôt, contre 11,2 Mds€ en 2014. D'ici à la fin de l'année, le montant du chèque devrait même atteindre 18,2 Mds€ (au titre des salaires versés par les entreprises en 2014), soit quasiment le rythme de croisière estimé à 20 Mds€ par an par le gouvernement. (AFP/Martin Bureau)

Le CICE proche de son rythme de croisière

Le Parisien fait ce matin un bilan du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) en s'appuyant sur un rapport qui sera remis à la fin du mois. Lancé en 2013, le dispositif tourne en effet aujourd'hui à plein régime, souligne le quotidien. "Au 31 juillet 2015, l'Etat a mis sur la table 14 milliards d'euros sous forme de crédit d'impôt, contre 11,2 milliards en 2014", indique le journal, précisant que "d'ici à la fin de l'année, le montant du chèque devrait même atteindre 18,2 milliards d'euros (au titre des salaires versés par les entreprises en 2014), soit quasiment le rythme de croisière estimé à 20 milliards d'euros par an par le gouvernement".

"Le dispositif est maintenant à plein régime et le non-recours est marginal", indique le projet de le rapport du comité de suivi du CICE, également consulté par Les Echos. "L'an dernier, le comité de suivi présidé par l'économiste **Jean Pisani-Ferry** avait constaté que les entreprises tardaient à se saisir du dispositif", rappelle le quotidien économique.

Report de la baisse des charges : la colère du patronat

A la une des Echos de ce matin, "Baisse de charges : le patronat se sent trahi". Alors que l'exécutif a confirmé hier le report de trois mois des allègements de cotisations pour les entreprises, le Medef s'est dit "stupéfait et dénonce "un mauvais coup".

Jean Tirole sur Inter

Le prix nobel français d'économie, Jean Tirole, est l'invité ce matin de la matinale de Patrick Cohen sur France Inter. Il sera notamment question de la réforme du droit du travail et des conséquences du ralentissement de l'économie chinoise sur la croissance française.

Ruée sur l'université

L'université française victime de son succès ? Ouest France revient ce matin sur la rentrée étudiante qui marque un nouveau record. Les facs françaises devraient en effet accueillir cette année 65 000 étudiants en plus. En 2013 et 2014, 30 000 nouveaux étudiants avaient rejoint les bancs de l'université par année.

Déclaration de M. Manuel Valls, Premier ministre, sur la lutte contre le terrorisme, le défi migratoire, la construction européenne et la politique de réformes mises en oeuvre "au service d'une France forte", à Paris le 26 août 2015.



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

-
-
-
-

Personnalité, fonction : VALLS Manuel.

FRANCE. Premier ministre

Circonstances : Semaine des ambassadeurs du 24 au 28 août, à Paris le 26 août 2015

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du

Développement international, cher Laurent FABIUS,

Mesdames Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver une nouvelle fois et de m'adresser à vous pour cette Semaine des ambassadeurs. Il y a encore peu, on parlait d'une Conférence comme quoi il faut savoir être ambitieux ! Je ne pourrai malheureusement pas être avec vous vendredi midi, qui est quand même le clou, le rendez-vous de cette Semaine je suis à Châlons. Mais ce sera une belle manière, je n'en doute pas, de conclure vos travaux.

Le président de la République s'est adressé à vous hier matin. Il a tracé les orientations de notre diplomatie et détaillé les initiatives que prend la France dans un monde en pleine ébullition, fait d'instabilité, de menaces, mais aussi, vous le savez aussi bien que moi, de tant d'opportunités. Tout au long de l'été, au Proche-Orient, en Méditerranée, en Ukraine, de nouveaux drames, de nouvelles tensions, de nouvelles sources d'inquiétude pour notre sécurité nous ont, vous ont mobilisés. Les accidents industriels, les problèmes de sécheresse, les inondations ont, quant à eux, rappelé à l'attention de tous, de manière toujours plus aiguë, l'urgence environnementale et donc l'impératif de réussir la Conférence Paris Climat 2015 en fin d'année. Enfin, l'instabilité financière, notamment en Asie, la volatilité des marchés, des bourses, ont souligné une fois de plus, si c'était nécessaire, l'interdépendance de nos économies.

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,

Représenter la France à l'étranger, faire entendre sa voix, défendre ses intérêts, promouvoir nos entreprises, nos savoir-faire, telle est votre mission. J'en connais l'exigence pour avoir rencontré beaucoup d'entre vous dans vos pays respectifs. J'en sais aussi toute l'utilité, toute l'importance. Nous avons besoin d'une diplomatie forte, capable d'intervenir, de peser. Une diplomatie, sous

l'autorité de Laurent FABIUS, qui affirme notre ouverture sur le monde au moment où les populismes avancent leurs mauvaises solutions, veulent fermer les frontières, nous barricader, organiser le grand repli sur nous-mêmes.

Une diplomatie forte, donc, au service d'une France forte. Voilà, en quelques mots, le message que je veux vous délivrer aujourd'hui.

Et la France se doit d'être forte, d'abord le président de la République le rappelait hier, face à la menace terroriste mondiale, au jihadisme radical. Cet ennemi protéiforme, intérieur et extérieur, aux modes opératoires qui évoluent sans cesse les événements dans le Thalys Amsterdam-Paris il y a quelques jours l'ont encore montré, nous impose la plus grande vigilance, la plus grande fermeté et la plus grande mobilisation.

Il faut surtout savoir nommer les choses pour ce qu'elles sont. Nous sommes en guerre contre un totalitarisme nouveau, mais tout aussi sanguinaire, sinon encore plus sanguinaire. Un totalitarisme qui veut abattre la civilisation, ici, en Europe, en Afrique, dans le monde arabo-musulman, pour y substituer la terreur, la tyrannie. Combattre cette menace terroriste prendra du temps. C'est un combat de longue haleine. Nous devons à nos concitoyens, à nos compatriotes, un langage de vérité.

Mais nous ne sommes pas désarmés ni démunis face à cette menace qui peut frapper à tout instant. Notre force, c'est une conviction, c'est d'abord la République, une République déterminée à se donner tous les moyens, dans le respect du droit c'est l'arme et l'honneur des démocraties pour lutter de manière implacable. Ici, en France, bien sûr, mais aussi au Sahel ou au Moyen-Orient, où nos armées sont déployées.

Après les attentats de janvier à Paris, le Gouvernement a pris les décisions qui s'imposaient. Nous avons renforcé les effectifs et les moyens de nos services de renseignement : nous avons fait adopter, il y a quelques semaines, une loi très importante sur le renseignement, qui donne un cadre légal à nos services et leur confère les moyens juridiques pour traquer plus efficacement les terroristes. Et je vous demande d'aller expliquer auprès de vos interlocuteurs les mesures prises par la France dans son combat contre le terrorisme.

Mais nous ne pouvons lutter seuls. La coopération internationale contre le terrorisme est plus que jamais une nécessité. Elle est même d'ailleurs une condition de son efficacité. Il nous faut aussi suivre de près les initiatives prises en matière de lutte contre la radicalisation. Notre priorité absolue, c'est bien sûr d'interpeller les individus qui pourraient passer à l'acte. C'est aussi de détecter suffisamment tôt ceux qui, notamment, par le biais d'Internet, des réseaux sociaux, sont sur le point de basculer dans le jihadisme. Nombre de nos partenaires ont mis en place des projets impliquant les familles, les acteurs sociaux, les collectivités locales, qui pourraient inspirer ce que nous mettons nous-mêmes en place en France, et je vous demande une nouvelle fois d'être particulièrement attentifs aux initiatives prises dans vos pays respectifs et d'en informer vos autorités.

Lutter contre le terrorisme, c'est aussi protéger nos intérêts à l'étranger ; parce qu'ils sont menacés, parce que vous-mêmes pouvez être menacés. Je tiens à vous le dire : jamais nous ne transigerons avec la sécurité des Français de l'étranger et avec la protection des représentants de l'Etat et de nos ambassades. Laurent FABIUS en a fait à juste titre une priorité pour le budget du ministère des Affaires étrangères. Et à chaque fois qu'il sera nécessaire, les moyens affectés à la sécurité de l'Etat à l'étranger seront adaptés.

Une France forte, c'est ensuite une France qui pèse en Europe. L'Europe est confrontée à des défis considérables. Il y a bien sûr, et c'est l'urgence, le défi migratoire, avec ses tragédies quotidiennes. Il y a aussi le défi de la croissance et de l'emploi. Il y a enfin cette contestation croissante d'un projet européen qui ne parle plus au cœur des peuples, qui ne parle plus aux jeunes générations. Chacun de ces défis est en lui-même immense. Leur conjonction fait peser sur les dirigeants européens, sur les responsables publics, une responsabilité historique.

Bien sûr, on pourra dire que l'Europe a toujours fait face, depuis ses débuts, à des défis, et qu'il n'y a là au fond rien de très nouveau. Après tout, n'était-ce pas un défi d'avoir ce rêve fou, dans les années 1950, d'installer durablement la paix sur un continent ravagé par les guerres ? Un défi de vouloir concilier l'Histoire et la Géographie à travers l'élargissement ? Un défi de se lancer dans la création d'une monnaie unique ? Les défis ont toujours été là, bien sûr.

Mais aujourd'hui, il y a quelque chose de plus quelque chose de plus grave. Le projet européen ne

s'impose plus avec évidence. Nous devons pleinement mesurer cette situation, et il appartient à la France, pays fondateur, de réaffirmer cette aspiration qu'est la construction européenne. Bien sûr, pas toute seule ! Avec les autres, à commencer par l'Allemagne. Mais je suis frappé de constater, dans tous les échanges que j'ai avec des responsables européens, que la parole de notre pays sur l'Europe est irremplaçable. Ceci nous honore. Ceci, surtout, nous oblige.

L'Europe doit résister à la tentation, qui existe toujours, d'affronter les difficultés dans le repli sur ses intérêts nationaux, dans la remise en cause de ce qui a été si patiemment construit par des générations de dirigeants visionnaires.

L'ambition, ce doit être d'aller plus loin, de tirer les leçons des crises à répétition que nous vivons. Car quand je vois que les négociations du 3ème Programme d'assistance financière à la Grèce se sont au fond bien déroulées au mois d'août, que désormais, elle a la possibilité d'ouvrir une nouvelle page de son histoire, avec de nouveaux moyens financiers et économiques, je ne peux m'empêcher de penser que nous avons eu mille fois raison de mettre toute la force politique de notre pays, à l'initiative du président de la République, pour maintenir la Grèce dans la zone euro. Quelque chose de fondamental s'est joué au mois de juillet, qui n'est pas sans conséquence dans les débats européens, comme dans les débats en France.

Aller plus loin pour l'Europe, c'est d'abord mettre au cœur de nos politiques la croissance, l'investissement et l'emploi. C'est le pré-requis. Le plan Juncker, pour lequel la France s'est beaucoup impliquée, se met en place. Les premiers financements sont disponibles, les premiers projets, y compris en France, commencent à se réaliser. Par exemple, dans le domaine de la production d'énergie renouvelable, ou pour soutenir les PME innovantes.

Mais ce n'est qu'une première étape. Les besoins d'investissements en Europe sont considérables. Et comme nous l'avons voulu, ce sujet est désormais inscrit au cœur de la stratégie économique de l'Union européenne, à côté des réformes structurelles et du redressement nécessaire des comptes publics. L'Europe doit aussi préparer l'avenir, investir massivement dans ses capacités de recherche, dans le capital humain, dans les nouvelles technologies si elle ne veut pas se laisser distancer par les grands blocs américain et asiatique.

Aller plus loin pour l'Europe, c'est préparer la prochaine étape : celle de l'intégration croissante de la zone euro pour la rendre plus efficace et surtout plus légitime. Il faut enfin cela a encore été rappelé par le chef de l'Etat hier doter l'euro d'un gouvernement économique. Il faut que la zone euro bâtisse une véritable politique de convergence économique, financière, fiscale et sociale. Et comme l'a annoncé le président de la République, la France formulera, dans les prochaines semaines, des propositions concrètes sur tous ces sujets.

Enfin, aller plus loin pour l'Europe, c'est ne jamais hésiter à encourager les solutions européennes partout où elles sont nécessaires. L'Europe n'est pas la solution à tous nos maux. Elle ne peut pas tout, et les Etats doivent pleinement assumer leur responsabilité dans la conduite des politiques publiques. Mais ne pas s'engager pleinement au plan européen et ne faire les choses qu'à moitié au motif que politiquement, ce serait sensible ou que les opinions publiques ne comprendraient pas, ce n'est pas non plus la solution. La timidité ne paie jamais au plan européen. Seule l'audace permettra d'avancer.

C'est pourquoi il est indispensable de combler les lacunes qui finissent par se retourner contre le projet européen lui-même. Je ne prendrai qu'un exemple, celui qui évidemment nous vient à l'esprit : celui des migrations. C'est ensemble, avec un esprit de solidarité, avec fermeté, mais aussi de responsabilité, que nous devons avancer. Il faut notamment créer un système de garde-frontières européen, un système qui, disons-le directement, est essentiel à la survie et la crédibilité même de l'espace Schengen. Et dans ce même esprit, il faut que l'Union européenne se dote d'une politique de l'asile pleinement conforme aux valeurs que l'Europe porte aux yeux du monde.

C'est ainsi, en continuant à faire progresser la construction européenne, que l'Union pourra affirmer sa position de grande puissance commerciale, industrielle et culturelle. Ceci demande de l'énergie, de la conviction, de la détermination et vous êtes en première ligne pour cela.

Une France forte, c'est aussi une France qui continue de se réformer pour amplifier la croissance, créer davantage d'emplois et préparer l'avenir. Une France qui se réforme et retrouve confiance en elle-même. L'an dernier, ici même, je vous avais présenté l'agenda des réformes ; des réformes qui se poursuivent avec constance, sans dévier du chemin tracé, et qui produisent de premiers

résultats.

D'abord, en matière de croissance. Elle a été de 0,7 % au premier semestre, elle sera donc au moins à 1 %, voire un peu plus, pour l'année 2015. L'an prochain, nous devrions atteindre 1,5 %. C'est encourageant, mais c'est encore insuffisant pour faire baisser le chômage, même si les chiffres qui viennent d'être publiés ce soir vont dans le bon sens. Nous devons donc persévérer. Et je l'ai dit cette semaine, dans une tribune publiée par le journal Les Echos : changer maintenant de ligne de conduite, ce serait tout perdre.

Nous obtenons également des résultats en matière de déficit budgétaire. Il était de 5,1 % en 2011, il a été de 4 % en 2014. Et nous poursuivrons nos efforts pour ramener notre déficit sous la barre des 3 % d'ici 2017.

Nos objectifs de redressement de nos comptes publics seront donc tenus. Pas parce qu'on nous le demanderait, à Bruxelles ou à Berlin, mais tout simplement parce que c'est indispensable pour le pays. La dette, le déficit, la dérive des comptes publics, c'est la spirale du déclin, c'est le déclassement assuré. Et jusqu'au bout, nous respecterons la parole de la France : restaurer nos comptes pour retrouver pleinement notre souveraineté financière et budgétaire.

Nous obtenons enfin des résultats en matière de compétitivité de nos entreprises. Grâce au CICE, au Pacte de responsabilité et de solidarité, le coût du travail dans l'industrie est désormais moins élevé en France qu'en Allemagne il ne faut pas hésiter à le dire. Les marges des entreprises se redressent. Les entreprises étrangères font, quant à elles, de nouveau confiance à la France, avec une augmentation de 8 % des investissements étrangers.

L'image de la France change, elle s'améliore. Il y avait encore très récemment un sport à la mode : le "French bashing". Or, je le constate à l'occasion de mes déplacements en Europe une quinzaine depuis ma nomination comme chef du gouvernement, nombre d'entre eux effectués avec Harlem DESIR, que je salue : la France n'est plus décriée comme elle a pu l'être, et les regards se tournent à nouveau vers elle. Pas seulement parce qu'elle compte, grâce à sa diplomatie, à ses armées. Mais aussi parce que notre image sur le plan économique et commercial a changé au cours de ces derniers mois.

Je reste lucide, cependant. Il y a encore beaucoup à faire pour redonner tout son souffle à notre économie. Il faut donc aller plus loin et intensifier nos réformes. A la rentrée, nous allons ouvrir plusieurs grands chantiers. Enfin "à la rentrée" j'ai le sentiment d'y être déjà pleinement ! D'abord, avec le projet de loi de finances pour 2016. Il permettra de poursuivre notre trajectoire en termes d'économies budgétaires, de poursuivre également les allègements de charges pour les entreprises, de réduire encore l'impôt des ménages et ce pour la troisième année consécutive. Nous allons aussi présenter cet automne un projet de loi sur l'économie numérique. Dans ce domaine, nous devons saisir toutes les opportunités, stimuler la création d'activités, car c'est là un formidable relais de croissance. La France doit être à la pointe de l'innovation européenne et mondiale ; elle a tous les atouts, tous les talents pour cela.

Notre économie présente encore trop de blocages, trop de complexité, trop d'obstacles à l'esprit d'initiative. D'ici début 2016, le ministre de l'Economie présentera donc de nouvelles mesures pour compléter, pour approfondir la loi croissance et activité promulguée au début du mois d'août. Certaines de ses dispositions, d'ailleurs, sont d'ores et déjà entrées en vigueur. Je pense en particulier à l'ouverture des commerces le dimanche dans les zones touristiques. C'est une grande avancée, pour laquelle Laurent FABIUS s'est fortement mobilisé, et qui, là aussi, participera je n'en doute pas un seul instant du changement nécessaire de l'image de la France, à travers sa capitale, Paris.

Réformer, c'est aussi continuer notre action en matière de marché du travail. Il faut plus de souplesse, moins de complexité ce qui ne veut pas dire moins de droits pour les salariés. Il faut aussi donner plus de place à l'accord collectif : la loi fixe le cadre, mais nous laisserons plus de latitude aux entreprises et à leurs salariés pour décider de leurs politiques de formation, d'apprentissage, d'organisation du travail. J'attends beaucoup du rapport qui nous sera fourni dans quelques semaines par Jean-Denis COMBEXELLE.

C'est notre devoir de tout tenter pour enrayer ce fléau du chômage qui abîme notre pacte social depuis des décennies. Sortons donc des caricatures, des faux débats. Soyons au contraire audacieux, parce que la situation du pays l'exige et parce que tout simplement notre jeunesse nous le réclame.

Nous agissons enfin pour soutenir, encourager, développer notre industrie, notre agriculture, qui exportent des produits français et donc beaucoup de l'image de la France partout dans le monde. Je veux vous parler ce soir de notre agriculture et de notre élevage. Nous avons un devoir : prendre des mesures fortes pour aider les éleveurs à s'adapter à l'évolution de la demande, à une concurrence qui s'est exacerbée, les aider à rebâtir une filière française qui soit à nouveau conquérante sur les marchés d'exportation. J'ai ainsi présenté en juillet, avec Stéphane LE FOLL, un plan de soutien à l'élevage français. Matthias FEKL a la responsabilité d'en animer le volet export. Et là encore, nous avons besoin de tout votre concours. Je vous demande de mobiliser vos équipes en particulier sur trois dossiers prioritaires :

- en premier lieu, obtenir la levée des embargos sur les importations de viande bovine française dans les pays où ils existent encore, en dépit du classement de la France en "risque négligeable" au regard l'ESB ;
- ensuite, être en contact régulier avec les filières professionnelles françaises pour les alerter sur toutes les opportunités d'exportation ;
- enfin, bien sûr, promouvoir inlassablement l'excellence des produits français dans toutes les manifestations que vous organisez.

Il y va de l'avenir et de la renaissance d'une filière qui compte beaucoup sur vous. C'est important pour notre économie, c'est important pour cette industrie, c'est important pour notre pays, pour sa culture, pour ses paysages.

Soutenir notre industrie, c'est promouvoir nos filières d'excellence, nos filières d'avenir, et notamment le nucléaire. Nous réorganisons le paysage de notre industrie nucléaire pour rendre l'équipe de France du nucléaire plus forte, plus soudée, plus cohérente ; pour mieux préparer aussi le rééquilibrage de notre mix énergétique, dans lequel le nucléaire conservera toute son importance 50 % à terme ; pour mieux exporter enfin nos technologies et nos savoir-faire en matière de sûreté, alors que le monde se tournera, immanquablement, de plus en plus vers l'énergie nucléaire.

Et notre industrie d'armement, voilà encore une belle filière d'excellence française ! Soyons fiers de nos succès récents, ceux bien sûr avant tout de nos industriels, de nos ingénieurs, mais aussi ne boudons pas notre plaisir de notre diplomatie. Parce que l'État sait se mobiliser sans faille, intelligemment, en soutien de notre industrie.

Nous agissons donc pour que les entreprises françaises exportent, mais aussi pour que les entreprises étrangères viennent s'installer en France. Et dans un monde globalisé, une économie forte, c'est une économie qui mise sur l'attractivité. Beaucoup a été fait grâce à votre mobilisation, sous la conduite de Laurent FABIUS, particulièrement conscient de cet enjeu vital. Les investisseurs bénéficient depuis le début de l'année d'un point d'entrée unique, vous le savez, BUSINESS FRANCE, pour les accompagner dans leurs projets d'implantation. Et pour plus de cohérence, à partir du 1er janvier 2016, les activités publiques de la SOPEXA, l'opérateur de promotion de la filière agroalimentaire française, seront transférées à BUSINESS FRANCE. Une campagne mondiale, "Creative France", sera également diffusée à l'automne pour montrer aux investisseurs internationaux tous les atouts de la France. Je vous livre d'ailleurs un scoop, je la lancerai moi-même au Japon début octobre. Et je compte sur votre mobilisation pour assurer le succès de cette opération ambitieuse de promotion de notre pays.

Enfin, une France forte, c'est une France qui prépare l'avenir. Je pense bien sûr à la conférence Paris Climat 2015. Le président de la République a longuement évoqué ce sujet avec vous et il vous a donné ses instructions pour préparer ce grand rendez-vous. C'est l'affaire de la Nation tout entière et chacun doit y prendre sa place : l'État et le gouvernement sont bien sûr totalement mobilisés, sous le pilotage de Laurent FABIUS et de Ségolène ROYAL, mais aussi la société civile, les collectivités territoriales, les entreprises. Réussir ce rendez-vous, c'est coaliser derrière notre ambition 195 pays. C'est aussi savoir aider les pays du sud à financer leur transition énergétique. Coopération et développement, tels sont les deux autres grands défis de ce rendez-vous ; et je sais l'énergie qui anime Annick GIRARDIN.

Préparer l'avenir, c'est aussi savoir donner une ambition collective à notre pays, notamment en accueillant de grands événements de portée mondiale. L'an prochain, la France accueillera l'Euro 2016, et nous portons avec le mouvement sportif la candidature de Paris pour les Jeux olympiques

de 2024. La France est également sur les rangs pour accueillir l'Exposition universelle de 2025. Ce sont trois grandes échéances, trois occasions de démontrer tout le savoir-faire français. Je sais que vous venez de consacrer je viens de les croiser une table ronde à nos candidatures pour les JO et pour l'Exposition universelle, avec Bernard LAPASSET et Pascal LAMY. Je vous demande là aussi de vous impliquer personnellement dans la promotion de nos candidatures, car elles ne l'emporteront qu'avec le concours de l'ensemble de notre réseau diplomatique, qu'en réunissant tout ce que notre pays comporte de professionnalisme et d'excellence.

Plus généralement, nous devons faire rayonner partout notre langue, notre culture, nos médias. Notre influence dans le monde, c'est aussi, je dirais presque surtout, là qu'elle se joue. Faire rayonner notre langue, notre culture, c'est bien sûr nous appuyer sur vous, sur notre réseau diplomatique. Il est aujourd'hui l'un des meilleurs au monde et nous voulons qu'il le reste. C'est l'ambition du Plan "Quai d'Orsay, ministère du XXIème siècle", qui est au cœur de vos échanges cette semaine. Il place votre administration à l'avant-garde des services publics en termes d'innovation et de qualité. Il vous place aussi, là où vous exercez vos fonctions, à la tête de l'équipe de France soudée, solidaire et combative. Tous les services de l'Etat et tous les opérateurs publics sont, en effet, désormais placés sous votre autorité. J'ai demandé à votre ministre de présenter ce plan en Conseil des ministres début septembre. Nous veillerons à ce que les moyens nécessaires à sa mise en œuvre soient garantis.

Mesdames, Messieurs les ambassadeurs,

Permettez-moi en conclusion d'exprimer plus fortement encore ma conviction. La France est sur le bon chemin. Elle est en ordre de marche. Nous devons donc faire preuve de ténacité, de constance, de cohérence ; c'est comme cela que nous réussirons. Et moi, j'en suis convaincu : nous allons réussir. Car la France est avant tout un grand pays. Il faut le dire, le répéter. Face à cette facilité, à cet esprit du temps présent qui consiste à tout dénigrer et qui explique en grande partie le niveau parfois médiocre des débats publics et politiques en France, nous oublions ce que nous sommes. Non seulement notre Histoire, notre culture, mais le poids qui est le nôtre dans le monde. Vous toutes et vous tous, sur les différents continents, sentez parfois ce vent d'optimisme qui porte les pays où vous êtes. Eh bien moi, j'aimerais aussi que l'on soit plus optimistes, plus conscients de nos atouts, que cet optimisme devienne à nouveau un symbole de la France, qu'il fasse partie à nouveau de notre étendard.

A chaque fois que je me déplace et j'ai en mémoire le déplacement écourté, malheureusement, pour des raisons dramatiques en France, en Colombie, en Equateur , quand on rencontre ces Français, ces compatriotes, ces familles binationales, ces concitoyens profondément intégrés dans chacun de ces pays, quand on lève les couleurs dans une école, quand on entend la Marseillaise résonner, quand on entend parler de la France dans ces pays, de son action diplomatique, de la bravoure de ses soldats au Mali, de sa culture et de sa langue, de la force du peuple français, démontrée à la face du monde le 11 janvier dernier, on a de quoi être fiers. Et cette fierté que vous vivez à l'étranger, nous devons, nous, être capables de la produire ici, en France.

Je compte sur vous, avec l'équipe des ministres à la tête de notre diplomatie Laurent FABIUS, bien sûr, mais aussi Harlem DESIR, Annick GIRARDIN et Matthias FEKL , pour porter ce message, pour porter au plus haut les couleurs de notre pays, pour faire en sorte que la France soit toujours ce pays dont les prises de position comptent, ce pays dont la voix est écoutée et respectée, ce pays qui avance.

Bon retour et bon courage dans vos pays d'affectation respectifs. Et merci de représenter et d'incarner la France.

Source <http://www.gouvernement.fr>, le 15 septembre 2015

Berger : « Le compte d'activité ne doit pas être pris en otage »

Entretien avec le secrétaire général de la CFDT *Page 5*

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, craint que le patronat joue « la politique du pire » sur les retraites complémentaires

« Le compte d'activité ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux »

Mises en garde

A un mois de la conférence sociale, qui portera essentiellement sur la création d'un «compte personnel d'activité» que François Hollande présente déjà comme la réforme majeure du quinquennat, **le secrétaire général de la CFDT demande à l'exécutif de «ne pas confondre vitesse et précipitation»**. Laurent Berger s'adresse aussi au patronat, le priant de «tenir tous ses engagements» sur le Pacte de responsabilité et de ne pas jouer avec le feu sur les retraites complémentaires ou l'assurance-chômage.

Interview Fanny Guinochet

Sur le Pacte de responsabilité, le gouvernement vient de décaler de trois mois la baisse de charges. Le patronat, furieux, dénonce «un mauvais coup porté à l'économie». Qu'en pensez-vous?

Il faut que le Medef arrête de s'outrager comme si les choses étaient remises en cause. J'ai toujours estimé qu'une redistribution devait être envisagée, entre ceux qui jouent le jeu et les autres. Jouer le jeu, ça veut dire s'engager sur l'emploi, notamment des jeunes, comme prendre en compte les enjeux du numérique et la transition écologique... Le Pacte est en cours, mais le patronat n'a pas assumé tous ses engagements. Quatorze branches ont signé des accords avec des contenus intéressants. On est loin du compte. Le Pacte a pour vocation de faire que les entreprises investissent et s'engagent dans

l'emploi. Le Medef menace en permanence. Je l'entends parler de «renoncement»; ce n'est pas le cas.

Mais ce décalage ne peut-il pas ralentir les embauches?

Les chiffres du chômage de cet été montrent qu'il y a une stabilisation. Tant mieux. Mais il faut rester modeste. Les investissements sont insuffisants dans les entreprises. Et quoiqu'on dise, il reste 5 millions de personnes au chômage. Attention aussi à ces comptabilités. La publication mensuelle des chiffres de Pôle emploi est devenue un rituel qui use et désespère les citoyens, à commencer par les demandeurs d'emploi. Ce ne sont ni les traitements statistiques, ni les pressions sur les chômeurs qui vont faire baisser les chiffres, mais une capacité et une volonté des entreprises à embaucher.

Beaucoup aimeraient que la convention assurance chômage soit renégociée plus tôt que prévu...

Que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires. Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique. La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera

des propositions car nous souhaitons un accord. Nous sommes face à des régimes qui sont en grande difficulté financière, les nouvelles ne seront pas faciles à annoncer. Mais l'effort doit être partagé, par les retraités, les salariés, et les entreprises. Et pas question que les retraites complémentaires soient le prétexte pour reculer l'âge du départ à la retraite. Nous proposons un régime unique, qui fusionnerait Agirc et Arrco. Mais pour cela, nous voulons aussi une vraie réflexion et des engagements sur ce qu'est être cadre.

Vous avez salué le rapport Combrexelle. Qu'attendez-vous de la loi annoncée par le gouvernement ?

Jean-Denis Combrexelle est un éminent connaisseur du social, profondément attaché au dialogue, soucieux d'en finir avec le statu quo. Je m'inscris dans son ambition de développer plus la négociation collective au plus près des réalités vécues par les salariés et les entreprises, contrairement à d'autres rapports (Terra Nova et Institut Montaigne) qui sont partis du Code du travail plutôt que de la place de la négociation. J'approuve l'idée d'un ordre public social avec un socle de droits supplétifs conséquents garantis dans la loi, puis un pilier d'ordre conventionnel professionnel qui se négocie dans les branches. Il est normal qu'au sein d'un secteur il y ait des accords qui évitent les concurrences déloyales entre les entreprises, notamment les plus petites. Enfin je suis d'accord pour davantage d'espaces de négociation dans les entreprises. A la CFDT nous disons « chiche » pour que ce droit conventionnel embrasse des champs importants de négociation.

«Embrasser des champs importants de négociation », y compris les 35 heures ?

Notre pays s'hystérise aussi sur ce sujet. La durée légale du travail n'est pas le sujet. Il y a déjà une foule de dérogations possibles, y compris par accords, mais les entreprises ne le font pas. J'aimerais qu'on négocie un peu plus sur l'organisation du travail, la responsabilité sociale et environnementale (RSE), le numérique... Regardez sur les plans sociaux. Personne n'y croyait. Mais depuis l'accord de 2013, syndicalistes et chefs d'entreprise négocient au plus près des réalités sur ce sujet pourtant douloureux.

Le compte personnel d'activité (CPA) sera au cœur de la prochaine conférence sociale. Qu'en attendez-vous ?

C'est une formidable opportunité mais je mets en garde : attention de ne pas confondre vitesse et précipitation. L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel. C'est en quelque sorte une « assurance employabilité ». Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix. Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes. La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017. Le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux.

@fannyguinochet

« La durée légale du travail n'est pas le sujet. Il y a déjà une foule de dérogations possibles »





Politique

CODE DU TRAVAIL : QUE FAUT-IL CHANGER ?

Tous les rapports récemment publiés vont dans le même sens : il faut réformer et alléger le Code du travail. Le débat s'engage et le gouvernement s'apprête à légiférer.

Est-ce vraiment un hasard ? Depuis trois mois, un livre et trois rapports publiés par d'éminents juristes recommandent une réforme en profondeur du Code du travail. Celle-ci paraît d'autant plus nécessaire que les spécialistes de la question sont de diverses sensibilités politiques.

En juin, Robert Badinter et le professeur Antoine Lyon-Caen proposaient dans un ouvrage de réduire un code trop complexe et «atteint d'obésité» à une «Déclaration des droits du travail» en cinquante articles afin d'en finir avec une obscurité qui «entrave l'embauche».

Le 2 septembre, l'institut Montaigne, de tendance libérale, publie un rapport qui préconise le bouleversement des normes juridiques : seuls quelques principes relèveraient du domaine de la loi (égalité professionnelle, protection de la santé) mais l'accord collectif, reconnu comme «source constitutionnelle» du droit du travail, deviendrait la norme pour fixer les règles générales dans les relations du travail. En clair, les négociations entre patrons et syndicats sur le temps de travail, la forme des contrats, les motifs de licenciement, auraient lieu dans le cadre des entreprises.

Le même jour, la fondation Terra

Nova qui s'affiche comme fer de lance de la gauche «progressiste», publie un rapport intitulé Réformer le droit du travail qui est rédigé par l'économiste Gilbert Cette et l'avocat Jacques Barthélémy. À leur tour, les deux auteurs s'en prennent «à la prolifération et à la complexité des règles d'essence légale et de ce fait uniformes qui empêchent la réalisation des compromis locaux». Ils préconisent donc, comme leurs adversaires libéraux, que les accords soient négociés dans l'entreprise à l'exception des grands principes.

Ils proposent aussi que des «accords de branche étendus» permettent de déroger au montant du salaire minimum fixé sur le plan national et rejoignent là encore les propositions libérales.

Enfin, le 9 septembre, le gouvernement a reçu sur le même sujet un rapport qu'il avait commandé à Jean-Denis Combrexelle. Face aux propositions de la droite et de la gauche, ce conseiller d'État prend une position centriste. Il s'oppose à une «réduction drastique du Code du travail» car elle «donnerait au juge un pouvoir sans précédent». Il refuse l'inversion de la hiérarchie des normes mais propose «une nouvelle architecture du Code du travail» qui permettrait de faire un partage clair entre les dispositions impératives et celles qui seront renvoyées à la négociation collective. Cependant, le rapport Combrexelle rejoint la logique libérale sur deux points : il propose que de nouvelles formes de

contrat de travail soient négociées dans le cadre des entreprises ; il souhaite le développement des négociations à l'intérieur des entreprises sur le seuil de déclenchement des heures supplémentaires, ce qui supprimerait la notion de durée légale du travail.

Le gouvernement a annoncé que le Parlement aura à légiférer en janvier 2016. Après avoir été contraint d'imposer la loi Macron à sa majorité, le Premier ministre va devoir affronter une nouvelle fois son aile gauche face à une droite qui réclamera la mise en oeuvre des mesures très libérales contenues dans les rapports de l'institut Montaigne et de Terra Nova. L'exercice est difficile sans être réellement périlleux. Et il ne faut pas oublier que la Cour de justice de l'Union européenne de Luxembourg s'immisce de plus en plus dans le droit du travail, rendant certains débats hexagonaux de plus en plus vains.

Alice TULLE

Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)

Paris, 17 sept. 2015 (AFP) -

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr.

M. Berger qualifie le CPA, qui sera au coeur de la prochaine conférence sociale du 19 octobre, de "formidable opportunité" mais il met en garde: "attention de ne pas confondre vitesse et précipitation".

Car "le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux", dit-il.

"L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel", approuve M. Berger. "Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix".

"Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes", estime-t-il.

"La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017".

Interrogé sur une renégociation anticipée de la convention assurance chômage, le numéro un de la CFDT souhaite "que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires".

"Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique", dit-il. "La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord" sur les retraites complémentaires.

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé lundi l'annulation de l'agrément par l'Etat de la convention, une décision qui prendrait effet le 1er mars 2016. Dans son viseur, trois mesures, dont le différé d'indemnisation. Depuis la convention de 2014, s'ils touchent de fortes indemnités de départ, les demandeurs d'emploi doivent attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours auparavant.

paj/bow/pb

Afp le 17 sept. 15 à 20 43.



Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)

Entreprise Par AFP, publié le 17/09/2015 à 20:44, mis à jour à 20:44



Paris, 17 sept 2015 - Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr.

M. Berger qualifie le CPA, qui sera au cœur de la prochaine conférence sociale du 19 octobre, de "formidable opportunité" mais il met en garde: "attention de ne pas confondre vitesse et précipitation".

Car "le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux", dit-il.

"L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel", approuve M. Berger. "Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix".

"Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes", estime-t-il. "La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017".

Interrogé sur une renégociation anticipée de la convention assurance chômage, le numéro un de la CFDT souhaite "que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires".

"Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique", dit-il. "La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord" sur les retraites complémentaires.

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé lundi l'annulation de l'agrément par l'Etat de la convention, une décision qui prendrait effet le 1er mars 2016. Dans son viseur, trois mesures, dont le différé d'indemnisation. Depuis la convention de 2014, s'ils touchent de fortes indemnités de départ, les demandeurs d'emploi doivent attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours auparavant.



Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr. M. Berger qualifie le CPA, qui sera au coeur de la prochaine conférence sociale du 19 octobre, de "formidable opportunité" mais il met en garde: "attention de ne pas confondre vitesse et précipitation". Car "le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux", dit-il. "L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel", approuve M. Berger. "Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix". "Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes", estime-t-il. "La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017". Interrogé sur une renégociation anticipée de la convention assurance chômage, le numéro un de la CFDT souhaite "que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires". "Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique", dit-il. "La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord" sur les retraites complémentaires. Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé lundi l'annulation de l'agrément par l'Etat de la convention, une décision qui prendrait effet le 1er mars 2016. Dans son viseur, trois mesures, dont le différé d'indemnisation. Depuis la convention de 2014, s'ils touchent de fortes indemnités de départ, les demandeurs d'emploi doivent attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours auparavant.



Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)

Publié le 17/09/2015 à 20:43 - Mis à jour le 17/09/2015 à 21:01

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr.

Paris, 17 sept 2015 (AFP) - Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr.

M. Berger qualifie le CPA, qui sera au coeur de la prochaine conférence sociale du 19 octobre, de "formidable opportunité" mais il met en garde: "attention de ne pas confondre vitesse et précipitation".

Car "le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux", dit-il.

"L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel", approuve M. Berger. "Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix".

"Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes", estime-t-il. "La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017".

Interrogé sur une renégociation anticipée de la convention assurance chômage, le numéro un de la CFDT souhaite "que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires".

"Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique", dit-il. "La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord" sur les retraites complémentaires.

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé lundi l'annulation de l'agrément par l'Etat de la convention, une décision qui prendrait effet le 1er mars 2016. Dans son viseur, trois mesures, dont le différé d'indemnisation. Depuis la convention de 2014, s'ils touchent de fortes indemnités de départ, les demandeurs d'emploi doivent attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours auparavant.

© 2015 AFP



Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)

Entreprise Par AFP, publié le 17/09/2015 à 20:44, mis à jour à 20:44



Paris, 17 sept 2015 - Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr.

M. Berger qualifie le CPA, qui sera au cœur de la prochaine conférence sociale du 19 octobre, de "formidable opportunité" mais il met en garde: "attention de ne pas confondre vitesse et précipitation".

Car "le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux", dit-il.

"L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel", approuve M. Berger. "Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix".

"Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes", estime-t-il. "La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017".

Interrogé sur une renégociation anticipée de la convention assurance chômage, le numéro un de la CFDT souhaite "que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires".

"Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique", dit-il. "La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord" sur les retraites complémentaires.

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé lundi l'annulation de l'agrément par l'Etat de la convention, une décision qui prendrait effet le 1er mars 2016. Dans son viseur, trois mesures, dont le différé d'indemnisation. Depuis la convention de 2014, s'ils touchent de fortes indemnités de départ, les demandeurs d'emploi doivent attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours auparavant.



Compte personnel d'activité: "ne pas confondre vitesse et précipitation" (Berger)

Sondage Êtes-vous favorable au maintien des 35 heures? Oui, partager le travail est un bon principe Non, les 35 heures désorganisent les hôpitaux Oui, les RTT permettent de mieux concilier vie personnelle et travail Non, les 35 heures pénalisent les entreprises françaises Sans opinion

Le secrétaire général de la CFDT, Laurent Berger, appelle le gouvernement à "ne pas confondre vitesse et précipitation" dans la mise en place du compte personnel d'activité (CPA), dans un entretien publié jeudi soir sur l'Opinion.fr.

M. Berger qualifie le CPA, qui sera au coeur de la prochaine conférence sociale du 19 octobre, de "formidable opportunité" mais il met en garde: "attention de ne pas confondre vitesse et précipitation".

Car "le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux", dit-il.

"L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel", approuve M. Berger. "Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix".

"Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes", estime-t-il. "La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017".

Interrogé sur une renégociation anticipée de la convention assurance chômage, le numéro un de la CFDT souhaite "que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires".

"Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté, et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire, purement idéologique", dit-il. "La prochaine séance est prévue le 16 octobre. Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord" sur les retraites complémentaires.

Le rapporteur public du Conseil d'Etat a demandé lundi l'annulation de l'agrément par l'Etat de la convention, une décision qui prendrait effet le 1er mars 2016. Dans son viseur, trois mesures, dont le différé d'indemnisation. Depuis la convention de 2014, s'ils touchent de fortes indemnités de départ, les demandeurs d'emploi doivent attendre jusqu'à 180 jours pour toucher leurs allocations chômage, au lieu de 75 jours auparavant.



Contrat de travail

Droit du travail



Simplifier le droit du travail et le « flexibiliser » sont deux objectifs différents. La question se pose du vrai degré d'ambition du gouvernement dans ce domaine.

Le débat sur la réforme du droit du travail est relancé. A l'origine de la concertation et du projet de loi annoncés se trouve le rapport Combrexelle, commandé par Manuel Valls pour renforcer la négociation collective dans l'entreprise. Serions-nous donc à la veille d'une révolution du droit du travail, d'un recul de la règle d'Etat, d'une prise en main négociée de l'évolution du droit par les entreprises ? En réalité, rien n'est moins sûr.

Les critiques à l'égard du droit du travail actuel sont ambiguës car fort diverses dans leurs motifs. Les uns souhaitent une réforme « à droits constants », pour reprendre une formule de Manuel Valls. Il ne s'agirait en rien d'abaisser la protection des salariés. Il ne faudrait donc pas toucher à des totems comme le SMIC, le contrat de travail ou la durée légale à 35 heures. Le but serait d'abord de simplifier le droit du travail, de le rendre plus « lisible » selon une formule du président de la République. Cet objectif est en lui-même souhaitable mais il est différent de celui de l'introduction d'une plus grande « flexibilité » dans le droit du travail, permettant aux entreprises de se libérer d'une partie de leurs contraintes par la négociation collective.

Seconde ambiguïté : faut-il attendre de ce champ nouveau ouvert à la négociation d'entreprise une amélioration rapide des règles du droit dans le sens soit d'une plus grande simplicité, soit d'une plus grande flexibilité ? On peut en douter. Jean-Denis Combrexelle expose lumineusement dans son rapport l'aspect trop formel, peu innovant, du dialogue social. Il montre très bien que, pour cette raison, d'excellentes dispositions ouvrant aux entreprises la possibilité de déroger à des règles légales ou conventionnelles ont été peu appliquées. La loi du 4 mai 2004 permettant aux entreprises de déroger à un niveau supérieur, notamment en matière d'organisation et de temps de travail, sauf dispositions contraires prises par la branche, ne semble pas avoir été vraiment utilisée. Les branches, avec l'accord du patronat, ont « verrouillé » le dispositif. De même, la loi du 20 août 2008 a permis en matière de droit du travail d'établir librement, par accord d'entreprise, les contingents d'heures supplémentaires, la répartition et l'aménagement du temps de travail. Elle a eu peu d'effets. Le premier chantier est donc bien, avant une modification de la hiérarchie des règles de droit du travail, que les négociateurs soient mieux formés aux pratiques de la négociation collective, que les bonnes pratiques soient mises en avant.

Une troisième ambiguïté réside dans les motivations des politiques de tout bord. En privilégiant la négociation collective pour simplifier et rationaliser le droit du travail, les politiques, au-delà

d'une conviction sincère, se protègent en renvoyant sur les acteurs sociaux - au plus près du terrain - des décisions qu'ils pourraient prendre eux-mêmes. Dans le maquis des procédures, il y a bien certains points qu'ils pourraient modifier sans se défausser sur les acteurs sociaux. D'autant que ceux-ci sont parfois en grande difficulté pour avancer. On le voit de plus en plus au niveau interprofessionnel, en dehors d'exceptions remarquables comme l'accord sur l'emploi de 2013. On le verrait peut-être si la responsabilité majeure de l'évolution du droit du travail était confiée à la négociation d'entreprise. Certes, pour réformer, à tout niveau, rien ne vaut un bon accord d'entreprise, encore faut-il qu'il puisse exister en innovant.

Cette perplexité renvoie à une autre, plus immédiate. Quel est le vrai degré d'ambition du gouvernement pour cette réforme, jusqu'où est-il prêt à aller ? La proximité de l'élection présidentielle, les divergences dans son camp lui rendent la tâche bien difficile. Pourra-t-on passer d'un discours sur la réforme à la réforme elle-même ?

Dans ce contexte, que faire ? Les conclusions du rapport Combrexelle sont la meilleure solution. Il faut se donner au moins quatre ans pour définir l'ordre public légal et de branche, donc préciser ainsi le champ de liberté de la négociation collective en entreprise. Il faudrait aussi engager les actions concrètes pour rendre ces mesures opérationnelles, en partie dès 2016, par une réforme du nombre de branches et par une pédagogie active de la négociation. Une grande volonté politique, maintenue pendant des années, est le préalable, nécessaire mais incertain, à cette réforme complexe socialement et techniquement.

Raymond Soubie, président d'Alixio et de Taddeo.

Focus

- Emploi
- Législation du travail
- Manuel Valls
- Jean-Denis Combrexelle

Infos 0 Lecture différée



Imprimer



DOCUMENT. Le CICE rapportera 18,2 Mds? aux entreprises cette année

Selon un rapport que nous nous sommes procuré, les entreprises ont désormais largement recours à la mesure phare du Pacte de responsabilité. Mais les effets sur l'emploi et l'investissement sont incertains.

Lent au démarrage, fustigé pour sa complexité, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)*, entré en vigueur le 1er janvier 2013, tourne désormais à plein régime. Selon le projet de rapport du comité de suivi du CICE que nous nous sommes procuré et qui doit être rendu public autour du 23 septembre, la mesure phare du pacte de responsabilité, destiné à booster la compétitivité des entreprises, a le vent en poupe : au 31 juillet 2015, l'Etat a mis sur la table 14 Mds? sous forme de crédit d'impôt, contre 11,2 Mds? en 2014. D'ici à la fin de l'année, le montant du chèque devrait même atteindre 18,2 Mds? (au titre des salaires versés par les entreprises en 2014), soit quasiment le rythme de croisière estimé à 20 Mds? par an par le gouvernement. Sauf que, si la mesure est maintenant connue et utilisée, elle fait toujours débat. Impossible d'évaluer son impact, notamment sur l'emploi, reconnaît le rapport. Même s'il ressort d'ores et déjà un point positif : le CICE a « apporté un bol d'air pour les entreprises les plus fragilisées par la crise ». Les contreparties se font attendre. « Le montant élevé du CICE justifie que cette question fasse l'objet d'un examen scrupuleux », mais « il est trop tôt pour mesurer de manière rigoureuse les effets », écrit noir sur blanc le comité de suivi. Sous la houlette de l'économiste Jean Pisani-Ferry, quatre équipes « travaillent en toute indépendance » sur « l'emploi, les salaires, la compétitivité, l'innovation. et bien entendu l'investissement ». Problème : deux ans et demi après la mise en œuvre de cette mesure contestée par les syndicats, aucun bilan n'est encore disponible. « Les résultats ne pourront être accessibles qu'au printemps ou à l'été 2016 », promet le comité de suivi. La pérennité du dispositif en question. Et si le dispositif était remanié, voire passé à la trappe, à cause de problèmes budgétaires?? Même si le gouvernement martèle depuis deux ans que l'engagement sera tenu, il n'empêche : la crainte obsède les entreprises. Alors que le gouvernement vient d'annoncer le report de la mise en service de l'autre grande mesure du pacte de responsabilité (lire plus bas), le sujet est soulevé dans ce rapport. Il existe « une incertitude récurrente des dirigeants d'entreprise quant à la pérennité du dispositif dans le temps », est-il écrit. Or cette crainte patronale sur l'avenir du CICE - sujet à débats au sein du PS, comme au gouvernement - « est susceptible de réduire sa prise en compte dans les décisions engageant l'entreprise sur plusieurs années ». En d'autres mots : tout signal de « précarité » de la mesure pourrait inciter les employeurs à ne pas jouer le jeu jusqu'au bout. notamment en créant des emplois. Manuel ne s'y est pas trompé. Hier soir, le Premier ministre a envoyé à nouveau au patronat un message rassurant. Le pacte de responsabilité « sera totalement respecté ». * Le CICE est un crédit d'impôt de 6?% appliqué sur les rémunérations qui ne dépassent pas 2,5 smic, soit 43?725 ?. L'entreprise peut demander soit son versement immédiat, soit son imputation sur le solde de ses impôts, soit le reporter à l'année suivante. Un gain financier non négligeable équivalant pour l'employeur à 1?000 ? par an pour un salarié au smic. DOCUMENT. Le projet de rapport du comité de suivi du CICE title="Projet de rapport 2015 du comité de suivi du CICE " target="_blank" publié par target="_blank"



Forex: L'actualité Forex du 15 septembre 2015

Forex en ligne Trader le Forex Notre sélection de brokers pour trader le forex en ligne en France Options Binaires Notre sélection de brokers pour trader les options binaires en ligne en France Actualité brokers Forex Suivez l'actualité du forex en ligne légal en **France Stratégie** au Forex Les stratégies au Forex Trading Liste noire Forex Liste des brokers Forex non autorisés en France par l'AMF Liste noire Options Binaires Liste des sites internet non autorisés en France par l'AMF Jeu légal Sites agréés ARJEL Synthèse de tous les sites agréés ARJEL de jeux en ligne Newsletter Jeu Légal Forex: L'actualité Forex du 15 septembre 2015 15/09/2015 Royaume-Uni : IPC La variation de l'IPC britannique qui était rendue publique ce mardi, faisait état d'un repli à 0,0% en réussissant tout de même à atteindre le niveau attendu. Indice ZEW L'indice ZEW allemand qui était aussi communiqué aujourd'hui, chutait fortement à 12,1 points alors qu'au moins 18,4 points étaient attendus. Nouvelles macro-économiques américaines Du côté des Etats-Unis, les chiffres des ventes au détail de base MoM ainsi que ceux des ventes au détail Mom du pays étaient en baisse et moins bons qu'envisagés. Le cours des paires de devises majeures ce mardi à 21h00 GMT, soit 23h00 à Paris La paire EUR/USD : en baisse à 1,1265 dollar au lieu de dollar 1,1315 la veille à la même heure. La paire EUR/JPY : aussi en baisse à 135,67 yens contre 136,04 yens ce lundi soir. La paire USD/JPY : en hausse à 120,42 yens au lieu de 120,19 yens hier à 21h00 GMT. La paire EUR/GBP : en hausse à 73,40 pence. La paire GBP/USD : en baisse à 1,5337 dollar. La paire EUR/CHF : en hausse à 1,0965 franc suisse. La paire USD/CHF : également en hausse à 0,9734 franc suisse. L'once d'or : en baisse à 1.104,99 dollars au lieu de 1.108,35 dollars ce lundi à la même heure. Tweet Partager sur Facebook Forex Légal France >> Toutes les actualités des brokers Forex légaux en France Actualité du Forex en ligne légal en France 16/09/2015 Forex: L'actualité Forex du 16 septembre 2015 L'IPC européen en chute Ce mercredi, la zone euro publiait son IPC du mois d'août dont la variation qui s'avérait être à la baisse, n'arrivait pas à se hausser au niveau du taux anticipé (0,2%). Etat-Unis : IPC de base ... Lire la suite 15/09/2015 Forex: L'actualité Forex du 15 septembre 2015 Royaume-Uni : IPC La variation de l'IPC britannique qui était rendue publique ce mardi, faisait état d'un repli à 0,0% en réussissant tout de même à atteindre le niveau attendu. Indice ZEW L'indice ZEW allemand ... Lire la suite 14/09/2015 Forex: L'actualité Forex du 14 septembre 2015 Japon : production industrielle MoM En ce début de semaine, le Japon publiait sa production industrielle MoM dont la variation en baisse à - 0,8%, était plus basse que celle des prévisions. De plus, la variation de l'indic... Lire la suite Accueil Forex en ligne légal en France Actualités du Forex en France > Forex: L'actualité Forex du 15 septembre 2015



La conférence sociale aura lieu sur un seul jour le 19 octobre

Après le boycott partiel de la "grande conférence sociale" de juillet 2014 par la CGT et FO, François Hollande avait, dans un premier temps, abandonné ce format pour prévoir des "conférences thématiques", sous la houlette du premier ministre, comme celle qui a eu lieu avant l'été sur l'emploi dans les PME. Si la conférence sociale a perdu son adjectif de "grande", elle fait son retour. Mais elle n'aura plus lieu, comme les précédentes de 2012, 2013 et 2014, sur deux jours, mais sur une seule journée. Elle se déroulera donc cette année, lundi 19 octobre, toujours au Conseil économique, social et environnemental (CESE).

C'est le nombre de tables rondes qui va souffrir de ce changement puisqu'il va être ramené à seulement trois (au lieu d'une petite dizaine), dans l'après-midi du 19 octobre: sur la transition environnementale dans la perspective de la Coop 21; sur le compte personnel d'activité; sur le numérique, les nouveaux emplois et les nouvelles formes de travail. Le matin, comme dans la formule initiale, le président de la République aura un échange avec les dirigeants des cinq confédérations syndicales représentatives et des trois organisations patronales. La journée sera conclue par une intervention du premier ministre qui devrait donner aux partenaires sociaux leur "feuille de route" pour les négociations à engager en 2016, peut-être sur le compte personnel d'activité.

Force ouvrière qui avait menacé de boycotter de nouveau cette grande-messe y participera, se montrant satisfaite de l'ordre du jour qui exclut toute table ronde sur la réforme du code du travail suite au rapport Combrexelle. Ce dernier fait l'objet d'une concertation qui est déjà en cours. La CGT avait exigé que le thème des salaires et du pouvoir d'achat soit inscrit à l'ordre du jour. Mais comme elle a été la seule à le demander, ce ne sera pas le cas. Ces derniers temps, elle a changé de braquet (...)



La Syrie, une innocence française, plaide le fantôme de Ponce Pilate !



Mandat français du 25 avril 1920 au 17 avril 1946

La Syrie, une innocence française, plaide le fantôme de Ponce Pilate !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

Le marché néolib occidental, un marché de Zanzibar qui a aboli le marquage au fer et automatisé ses chaînes de productions délocalisées !

Les négriers légendaires de Zanzibar protestent, ils n'ont plus le monopole de la vente des bois d'ébène, les forestiers BHL du nouveau monde dominant le marché du travail des frelons !

Les nouveaux Dieux de l'oxygène tiennent les manettes, gare aux proscrits en insuffisance respiratoire, la nouvelle police de la vie vénère le sang pur !

Angela connaît les lumières et les nuits de l'Est, Angela a fait son marché des futures forces de l'Allemagne conquérante, le renseignement allemand n'aime pas les CV anonymes, la sélection était d'enfer, l'éducation nationale orientale a du mérite !

Exploitation éhontée inavouée, pas un euro de l'Europe des égoïsmes pour rembourser le coût d'élevage des migrants aujourd'hui livrés, prêts à l'emploi, par les sbires des familles !

Angela a fait ses emplettes, elle peut maintenant fermer la porte de sa Küche !

Le patronat berlinois a de l'appétit, le réarmement politique et économique est internationalement autorisé, le Japon et la Corée du Sud savourent la douceur aspirante des couvertures US !

Les bombardements ciblés cadencent le déplacement et le tri de la future main d'œuvre familiale, le travail des bureaux de recrutement est chirurgical !

La barbarie hospitalière de l'Europe des corps de civilisations mémorielles avancées jusqu'à l'os a l'art de la dissimulation si chère à l'ennemi, les templiers savaient peser la foi de leur fortune !

Leurs chiens de garde ont dépassé le savoir de Goebbels, les familles modélisent les pensées des gouvernants en représentation !

La redistribution des cartes est lancée, les haines ataviques sont restaurées, la théo-génération des boucs émissaires est affichée, les chemises noires sont enrégimentées, les pitbulls sont lâchés !

Le traumatisme semble être incurable, les Balkans souffrent toujours du syndrome du déguerpissement au-delà des murs et des barbelés en sang !

Les apprentis sorciers ont enterré les dossiers opérationnels de l'éclatement de la Yougoslavie !

Les voilà avec leurs briquets dorés pour rallumer les flambeaux des chemises noires de l'Est !

Angela connaît la feuille de route des atlantistes, son Europe est en voie de construction !

A quoi bon parler de cette France mythique des droits de l'homme, la gauche-caviar fait du bio, les bassins de pisciculture occupent la parlementerie des représentants des intérêts des familles ?

Oui à quoi bon parler de l'esclavage, de la colonisation, du travail forcé, de la françafric, des





ratonnades de sans-papiers, de la détention administrative "humanitaire" de familles...des prédatons géo-stratégiques qui sèment la misère et l'exil forcé des peuples terrorisés ?

A quoi bon perdre sa langue, tout le monde sait qu'on est dans une des ripoubliques atlantistes des Juncker-Goldman Sachs boys de la distribution des fonds publics aux familles des multinationales de la globalisation !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

Le fil Haïk en alerte identitaire, l'autre Occident de l'Ordre Nouveau des Hauts de Seine, continue à tisser le sac des crottins de ses écuries d'Augias !

Que dire de l'ignoble vomissure de ce facho originel, marque montante de notre époque national-socialiste des soulèvements instrumentalisés par les barbouzeries de sarkolanders Bushistes !

"Les allemands nous ont pris nos juifs, ils nous rendent des arabes"!

Devedjian, le sniper d'Occident, dans toute la splendeur de sa jeunesse éternelle !

Erdogan, soulagé, baisse sa garde, le kurde est sa croisade contemporaine, la reconquête peut attendre, l'Etat islamique ouvre ses chantiers d'avenir, Al Qaïda a retrouvé sa virginité syrienne !

Le serment au Maréchal n'est pas rompu la maison d'Assas est d'une fidélité confrérique !

Faut-il rappeler à ces révisionnistes des Hauts de Seine l'esprit et la lettre du statut des juifs si indignement défini par les lois antisémites de Vichy ?

La France maréchaliste, debout comme un seul homme nouveau, a organisé la rafle des juifs, leur internement et leur livraison à l'ennemi historique de toute révolution républicaine modus "Commune de Paris" !

Faut-il rappeler à cette chemise noire cet Orient des justes oublié parce qu'il faisait front à la propagande de la haine du nouvel occupant ?

Faut-il encore rappeler, au soutier de l'Occident, la valeur des engagements militaires libérateurs des troupes coloniales, de Brazzaville à Berlin ?

Nettoyer les Ecuries d'Augias ?

Ouvrons le dossier de la collaboration et listons les noms des grandes familles qui parquent aujourd'hui en toute liberté ripoublicaine !

Ouvrons le dossier des crimes de guerres coloniales et génocidaires !

Délires xénophobes sur les migrants et les réfugiés politiques, le temps des réparations dues aux victimes des conquêtes coloniales et post coloniales n'est pas sur l'agenda de l'Occident !

La coopération et la solidarité internationales des peuples n'est pas inscrit à l'ordre du jour des occupations territoriales, économiques et politiques de la terre !

Dessignons le destin de cet homme venu d'ailleurs pour exécuter Mouammar Kadhafi !

Dessignons les plans de pillage des pays déstabilisés !

Dire que le fil Haïk prétendait nettoyer d'assaut les écuries de la Ripoublique d'Augias !

"Le bloc réactionnaire" ne commettra pas un parjure leur attachement est la Croix de Fer, nommons-les contre l'oubli de leurs œuvres de nettoyage express !

Les "sang pur" racines authentiques de la gauloiserie du droit du sang des assolements non importés, l'arbre de la généalogie de la sève blanche:

Eric Ciotti, François Baroin, Xavier Bertrand, Alain Juppé, François Fillon, Valérie Pécresse, Bruno Le Maire, Christian Estrosi, Nadine Morano, Christine Boutin, Marine Le Pen, Jean Marie Le Pen, Marion Maréchal Le Pen, Le Gondolier des couloirs...et la bande de la piaillerie Collardée biterroise de sudistes du terroir, sans oublier la gogauche caviardée fourvoyée dans



l'électoratisme corrupteur du communautarisme mercantile de l'apartheid ripublicain !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

- L'ânier Xavier Bertrand, la lance levée, en campagne pour désarmer les gens du voyage !

Le voilà président de l'amicale des tireurs embusqués à la foire du cochon, ils vont faire la fête au "gibier" en transhumance !

- Quelle épreuve d'intelligence du gène que d'accepter, enfin au 21ème siècle, d'être les descendants des enfantements des nègres nomades Awa et Adama !

Quelle pataquès que serait de nommer demain la nouvelle cible pour la banane ?

- Révolution politico-numérique de l'automatisation des compromis historiques !

La responsabilisation des organisations syndicales est d'ordre public, c'est le prix de la baguette du quotidien !

Que ceux qui criaient "dumping social" sortent de l'hexagone, la dissidence n'est plus tolérable, l'assistanat social est dénoncé par le nouveau monde collabo de l'emploi et du travail !

Le "jaunisme" est vulgaire, la novlangue de la renaissance atlantiste a lavé à terme la collaboration !

- Avec une humilité exemplaire l'Europe du blanchisseur décline l'éclat atomique pour son opération d'hibernation du printemps arabe !

Des millions de corps pulvérisés, décapités, lapidés, brûlés, violés et souillés, des champs de ruines, des charniers des libres penseurs...!

De honte Charles Martel planque ses mémoires falsifiées !

- Hollande a surfé sur les ondes du Canal de Suez en rafales et sans la logistique des coalisés historiques !

- Au sein de "La petite maison dans la prairie", le bit du terroir est sur les ondes de Radio Goebbels sans frontières "Touche pas à mon église", cette terre de pureté raciale nous est promise !

Mais qui mieux que "Titeuf" connaît la valeur boursière de la neutralité suisse ?

ZEP dès lors n'a pas hésité une seconde avant de jeter sa planche sur Le Monde pour dessiner les traits inhumains de nos égoïsmes imbéciles !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

COP 21 placé un vert foulé du pied, l'illustration est osée mais sans risque, la bobocratie tient les rênes du virage néolib !

COP 21 Les Monsanto boys ont sorti leurs mouchoirs, ils pleurent la disparition des victimes illettrées qui n'ont pas saisi les codes de l'éthique du monde industriel !

Donald ne trompe personne, les sicaires en guerre et les pompes funèbres font son bonheur de vivre au pays de la Liberté, la fonte des glaces dans son verre de whisky fait son bonheur !

Fukushima n'est pas français, les cobayes du Sahara et des îles des paradis perdus peuvent en témoigner !

Les verts français sont des DURALEX, ils sont incassables sous la protection d'un maroquin !

COP 21 SUR TERRE au milieu des magnats donneurs d'ordre aux filières des prédications théocratiques en service commandé, la démocratie des familles est un art consommé du cynisme !

Le réel de COP 21 est connu des victimes, le programme de police internationale pour l'omerta, la pérennisation et la sécurisation des zones illégales d'enfouissements de déchets toxiques,



d'exploitations forestières, pétrolières, gazières, minières, de transferts d'industries polluantes, de dépotoirs des productions du recyclage des déchetteries industrielles ...Travail des femmes et des enfants, esclavage moderne, exploitations féodales des sociétés de castres !

Oui certes ce n'est pas le sujet officiel fondamental des questionnements sur le changement climatique ?

Et les consultants com-COP 21 notent solennellement que le tapis vert n'est nullement la marque propagandiste du casino de l'économie néolib mondialisée ?

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

OBAMA libérateur de Cuba !

Les oranges de Guantanamo rougissent !

Combien d'opérations anticastristes meurtrières et illégales ?

Combien d'exécutions extra-judiciaires ?

Combien de victimes de l'embargo ?

Combien de sabotages socio-économiques et politiques ?

Tsunami néolib, l'armée des mafias et des cartels va fondre sur l'île des nouvelles perditions à l'américaine !

Dodo la Saumure est sur la route, Havana Rumba sur Cuba !

Le Reggae Ton est déclaré patrimoine yankee de l'armement anticastriste !

L'arme du Dollar corrupteur pour réussir enfin l'empoisonnement propre des Castristes !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

- Le journal Le Monde rapporte que d'après l'économiste Pierre Kopp les drogues licites et illicites représentent pour la société française un coût annuel de 250 milliards d'euros sans compter "les conséquences financières des infractions, délit et crimes imputables à la consommation abusive" !

La belle déclaration formaliste de guerre hollywoodienne aux cartels et aux lobby-centers du tabac des produits pharmaceutiques, de l'alcool...des productions royales des compagnies de la défonce intégrale !

Les identitaires enracinés sont en colère:

Ils ne gardent pas le Larzac, ils défendent les valeurs de leur potion nationale !

"Que serait la France sans Panoramix, que seraient Astérix, Obélix et Idéfix sans la potion magique !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

Kostas Axelos ne plaisante pas, le parti socialiste n'est pas social-démocrate, c'est un parti de bonne tenue idéologique:

"Il n'y a pas de gauchistes au parti socialiste" !

Dans ces circonstances sociales politiques et économiques le prolétariat soumis est contraint à signer un accord de branches "sélectionnées" !

La belle potence pour pendre la classe des ouvriers !

Jean Denis Combrexelle est formel, un bébé peut tenir son rapport sans dent !

Pour Ambroise CROIZAT, une commémoration dantesque, des "Burn Out" pour tous, des sacrifices humains sous les feux de la médiacratie du monde libre !



Et autodafé au final, les codes Dalloz et Prat : 35 H au charbon !

Nul frein toléré pour arrêter la progressivité accélérée des retours sur investissements, il faut libérer le travail de la pénibilité du support des protections !

Simplification ...responsabilité du corps social, compromission syndicale et politique et la famille se retrouve unie pour fêter les chiffres qui s'envolent !

Mais solennellement Il faut mimer de mettre fin aux migrations, les zones de prédatons géo stratégiques vont découvrir le pot aux roses !

Quelle petitesse que la vérité de l'âme occidentale en régence mondialisée !

Des indépendances africaines aux lois de Poniatowski, l'Afrique circulait librement sur l'Hexagone avec un passeport et une carte nationale d'identité !

Nul million d'envahisseurs, nulles portées de remplacement ! Nul tsunami de radicalisme théocratique !

Et pour un baril de pétrole trop raffiné pour de l'or noir, tout un continent a été mis à l'amende perpétuelle !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

Souvenir, souvenir !!!

La sublime casse des familles de la finance, 10 000 milliards volés aux peuples citoyens, une impunité pénale internationale !

La cavalerie fantastique des paradis d'Etat facteurs des optimisations, des maîtres couvreurs des turpitudes d'Etats voyoucrates:

FMI, Banque Mondiale, OMC, L'EURO Troïka, les cartels de la drogue et de l'armement...!

Migration des finances sales : Oui !

Migration des citoyens dits libres: le "white only" atlantiste reprend du service !

Constat des désolations des consciences, les victimes des génocides d'hier sont bien devenues des tortionnaires et des criminels d'Etat décomplexés !

La Reine Elizabeth II trône à la gloire des monarchies de droit divin constitutionnel IKEA 2015 !

Le phare de la modernité de la démocratie de l'occident du pétrole BP Persan est une flamme olympique !

Les Sédentaires identitaires ont perdu la mémoire, ils ont oublié l'éveil qu'ils doivent aux nomades qui ont tissé tant de toiles sur leurs routes pour offrir à l'Humanité le contenant de ce qui fait le poids de son patrimoine matériel et immatériel aujourd'hui capté au profit du 1% !

"IF I HAVE A HAMMER" !

Les mal-dominants sauront qu'ils ont une Mère !

Nous ne sommes pas les enfants de Adama, nous sommes les enfants de Awa !

Nous sommes les enfants d'une humanité nomade !

Berger : « Le compte d'activité ne doit pas être pris en otage »

Entretien avec le secrétaire général de la CFDT **Page 5**

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, craint que le patronat joue « la politique du pire » sur les retraites complémentaires « Le compte d'activité ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux »

Mises en garde

A un mois de la conférence sociale, qui portera essentiellement sur la création d'un «compte personnel d'activité» que François Hollande présente déjà comme la réforme majeure du quinquennat, **le secrétaire général de la CFDT demande à l'exécutif de «ne pas confondre vitesse et précipitation»**. Laurent Berger s'adresse aussi au patronat, le priant de «tenir tous ses engagements» sur le Pacte de responsabilité et de ne pas jouer avec le feu sur les retraites complémentaires ou l'assurance-chômage.

Interview Fanny Guinochet

Sur le Pacte de responsabilité, le gouvernement vient de décaler de trois mois la baisse de charges. Le patronat, furieux, dénonce « un mauvais coup porté à l'économie ». Qu'en pensez-vous ?

Il faut que le Medef arrête de s'outrager comme si les choses étaient remises en cause. J'ai toujours estimé qu'une redistribution devait être envisagée, entre ceux qui jouent le jeu et les autres. Jouer le jeu, ça veut dire s'engager sur l'emploi, notamment des jeunes, comme prendre en compte les enjeux du numérique et la transition écologique... Le Pacte est en cours, mais le patronat n'a pas assumé tous ses engagements. Quatorze branches ont signé des accords avec des contenus intéressants. On est loin du compte. Le Pacte a pour vocation de faire que

« La durée légale du travail n'est pas le sujet. Il y a déjà une foule de dérogations possibles »

les entreprises investissent et s'engagent dans l'emploi. Le Medef menace en permanence. Je l'entends parler de « renoncement » ; ce n'est pas le cas.

Mais ce décalage ne peut-il pas ralentir les embauches ?

Les chiffres du chômage de cet été montrent qu'il y a une stabilisation. Tant mieux. Mais il faut rester modeste. Les investissements sont insuffisants dans les entreprises. Et quoiqu'on dise, il reste 5 millions de personnes au chômage. Attention aussi à ces comptabilités. La publication mensuelle des chiffres de Pôle emploi est devenue un rituel qui use et désespère les citoyens, à commencer par les demandeurs d'emploi. Ce ne sont ni les traitements statistiques, ni les pressions sur les chômeurs qui vont faire baisser les chiffres, mais une capacité et une volonté des entreprises à embaucher.

Beaucoup aimeraient que la convention assurance chômage soit renégociée plus tôt que prévu...

Que l'on commence à se mettre d'accord sur les retraites complémentaires. Si le patronat avait consenti à des efforts, nous aurions peut-être signé un accord avant l'été. Nous avons des doutes sur sa volonté et nous craignons qu'il soit dans la politique du pire purement idéologique. La prochaine séance est prévue le 16 octobre.

Avant, la CFDT fera des propositions car nous souhaitons un accord. Nous sommes face à des régimes qui sont en grande difficulté financière, les nouvelles ne seront pas faciles à annoncer. Mais l'effort doit être partagé, par les retraités, les salariés, et les entreprises. Et pas question que les retraites complémentaires soient le prétexte pour reculer l'âge du départ à la retraite. Nous proposons un

régime unique, qui fusionnerait Agirc et Arrco. Mais pour cela, nous voulons aussi une vraie réflexion et des engagements sur ce qu'est être cadre.

Vous avez salué le rapport Combrexelle. Qu'attendez-vous de la loi annoncée par le gouvernement ?

Jean-Denis Combrexelle est un éminent connaisseur du social, profondément attaché au dialogue, soucieux d'en finir avec le statu quo. Je m'inscris dans son ambition de développer plus la négociation collective au plus près des réalités vécues par les salariés et les entreprises, contrairement à d'autres rapports (Terra Nova et Institut Montaigne) qui sont partis du Code du travail plutôt que de la place de la négociation. J'approuve l'idée d'un ordre public social avec un socle de droits supplétifs conséquents garantis dans la loi, puis un pilier d'ordre conventionnel professionnel qui se négocie dans les branches. Il est normal qu'au sein d'un secteur il y ait des accords qui évitent les concurrences déloyales entre les entreprises, notamment les plus petites. Enfin je suis d'accord pour davantage d'espaces de négociation dans les entreprises. A la CFDT nous disons « chiche » pour que ce droit conventionnel embrasse des champs importants de négociation.

«Embrasser des champs importants de négociation», y compris les 35 heures ?

Notre pays s'hystérise aussi sur ce sujet. La durée légale du travail n'est pas le sujet. Il y a déjà une foule de dérogations possibles, y compris par accords, mais les entreprises ne le font pas.

J'aimerais qu'on négocie un peu plus sur l'organisation du travail, la responsabilité sociale et environnementale (RSE), le numérique... Regardez sur les plans sociaux. Personne n'y croyait. Mais depuis l'accord de 2013, syndicalistes et chefs d'entreprise négocient au plus près des réalités sur ce sujet pourtant douloureux.

Le compte personnel d'activité (CPA) sera au cœur de la prochaine conférence sociale. Qu'en attendez-vous ?

C'est une formidable opportunité mais je mets en garde : attention de ne pas confondre vitesse et précipitation. L'idée que des droits soient attachés aux individus et non au contrat de travail doit permettre à chacun de mieux aborder son parcours professionnel. C'est en quelque sorte une « assurance employabilité ». Mais il faut aussi se poser la question du temps tout au long de la vie, qui doit permettre à chacun de faire ses propres choix. Cela implique de revoir le financement de notre protection sociale. Mais il faut procéder par étapes. La loi doit donner un horizon mais je me méfie de la tentation des uns et des autres de nous présenter le CPA comme quelque chose d'abouti pour 2017. Le temps du social n'est pas le temps du politique et le CPA peut être une telle avancée sociale qu'il ne doit pas être pris en otage par les enjeux électoraux.

@fannyguinochet





Le compte personnel d'activité, c'est quoi ?

Aujourd'hui, les actifs peuvent posséder séparément un compte personnel de formation, un compte de prévention de la pénibilité, des droits rechargeables à l'assurance chômage, etc.

Or, à compter du 1er janvier 2017, tous ces droits acquis au cours d'une carrière vont être regroupés dans un outil unique : le compte personnel d'activité. Un compte unique pour sécuriser les parcours professionnels des actifs. Le compte personnel d'activité est né du constat suivant : les mobilités professionnelles se sont fortement développées depuis ces 30 dernières années. Les individus changent davantage d'emploi ou de région. Voir en ligne : La suite de l'article... Vous avez apprécié cet article ? Soutenez Ressources Solidaires : Notez cet article et partagez-le avec votre réseau



Les lois Macron et Rebsamen apportent leur lot de nouveautés

Le social est en pleine effervescence avec la parution au Journal officiel des Loi « Macron » et « Rebsamen » au mois d'août 2015. Beaucoup de nouveautés attendent les employeurs. Premiers décryptages.

SOCIAL

La loi Hamon obligeait tout chef d'entreprise à informer ses salariés d'un projet de cession au moins deux mois auparavant, à défaut la vente pouvait être annulée. Le Conseil constitutionnel a abrogé cette sanction au titre d'une atteinte disproportionnée à la liberté d'entreprendre. La loi Macron revient à la charge en mettant en place une amende civile en cas de défaut d'information des salariés et en allégeant les règles d'information des salariés. Seuls les cas de vente seront concernés par l'obligation d'information, ce qui exclut les donations, apports, etc.

L'épargne salariale amendée... de nombreux changements

Actuellement, en présence d'un accord d'intéressement et d'un Plan d'épargne d'entreprise (PEE) au sein de l'entreprise, l'employeur communique à son salarié le montant de la prime d'intéressement.

Il lui verse ensuite directement cette prime, dès lors que le salarié ne lui a pas indiqué ce qu'il souhaitait faire de sa prime. Avec la loi Macron, la prime d'intéressement sera désormais affectée au PEE, s'il existe, et non versée directement au salarié, sauf décision contraire de sa part. Ce dispositif sera applicable aux droits à intéressement attribués à compter du 1^{er} janvier 2016.

Une seule date de versement pour l'intéressement et la participation

Désormais une seule date de versement est retenue pour les deux dispositifs, à savoir au plus tard le dernier jour du 5^e mois suivant la clôture de l'exercice. Concrètement, intéressement et participation devront être versés au plus

tard le 31 mai lorsque l'exercice correspond à l'année civile. Cette harmonisation s'accompagne de la mise en place d'un taux d'intérêt de retard

unique.

Les branches ont jusqu'au 30 décembre 2017 pour négocier des accords de participation directement applicables par les entreprises. Elles sont également priées de négocier un régime d'intéressement avant le 31 décembre 2017, régime qui devra être adapté aux spécificités des entreprises de moins de 50 salariés au sein de la branche. À défaut d'initiative de la partie patronale au 31 décembre 2016, la négociation s'engagera dans les 15 jours suivant la demande

d'une organisation de salariés.

Également d'autres mesures : CDD, période d'essai, burn-out...

La loi Rebsamen autorise le renouvellement du CDD deux fois au lieu d'une seule actuellement. Elle redéfinit aussi la période d'essai de l'apprenti qui est portée à 45 jours. La fiche individuelle de prévention des expositions est supprimée. Subsiste la déclaration de l'employeur faite auprès de la caisse de retraite en termes

de risques. L'employeur pourra s'appuyer sur le référentiel établi par sa branche d'activités. Un compte personnel d'activité sera créé pour regrouper les droits sociaux du salarié au 1^{er} janvier 2017 (formation, compte de pénibilité, compte épargne temps, etc.). Alors que les cas de burn-out se multiplient, la loi prévoit aussi que les pathologies psychologiques peuvent être reconnues comme maladies professionnelles, sous conditions.

Séverine Michel / CerFrance Côtes d'Armor

LA MODERNISATION DU DIALOGUE SOCIAL EN COURS.

DE NOUVELLES AIDES AUSSI

● L'aide à l'embauche d'un premier salarié

L'employeur embauchant son premier salarié entre le 9 juin 2015 et le 8 juin 2016 bénéficiera d'une aide de l'État de 4 000 € pour 2 ans, sous réserve d'adresser le formulaire dans un délai maximum de six mois à compter de l'embauche. L'embauche

sera faite en CDD de plus de 12 mois ou en CDI. Versée trimestriellement, elle exige une déclaration de présence via internet. L'aide ne se cumule pas avec le contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, ni avec les contrats aidés (contrat unique d'insertion), ni avec l'exonération ZRR.

● L'aide TPE – jeunes apprentis

Une entreprise de moins de 11 salariés qui recrute un apprenti mineur peut bénéficier d'une aide forfaitaire de 1 100 € versée chaque trimestre, soit 4 400 € pendant la première année du contrat. Ce dispositif concerne les contrats d'apprentissage

conclus entre une entreprise de moins de 11 salariés et un apprenti de moins de 18 ans à partir du 1^{er} juin 2015. La demande d'aide est faite via internet. L'aide est cumulable avec les dispositifs existants : prime apprentissage, aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire, crédit d'impôt...



Mobilisation numérique dans les entreprises



Le rapport Mettling propose d'accentuer l'effort de formation continue des salariés à l'usage du numérique. D'inciter les branches professionnelles à évaluer leurs besoins en compétences. Et de mobiliser les partenaires sociaux sur ces thématiques lors de la prochaine conférence sociale du 19 octobre.

Un rapport sur le travail peut en cacher un autre. Une semaine après que Jean Denis Combrexelle a remis son rapport sur « la négociation collective, le travail et l'emploi » au Premier ministre, c'est au tour de Bruno Mettling, DRH du groupe Orange, de rendre sa copie. En l'occurrence un rapport intitulé « transformation numérique et vie au travail », commandé en mars dernier

par l'ancien ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, François Rebsamen et remis officiellement le 15 septembre 2015 à sa remplaçante Myriam El Khomri.

Ce rapport avait pour ambition initiale d'étudier les effets de la transformation numérique sur le monde du travail, dans les entreprises, en se focalisant sur trois points précis : les conditions de travail, l'organisation du travail et le management.

« La révolution numérique implique un changement de paradigme dans le monde du travail. Loin de se résumer à l'usage d'outils numériques, elle marque l'arrivée, dans l'entreprise, de méthodes de conception, de production, de collaboration, qui sont aussi des méthodes de pensée, de travail, d'organisation » souligne Bruno Mettling.

L'auteur du rapport détaille au final un corpus de 36 propositions pour faire de la « transformation numérique (...) une chance, une opportunité pour (...) la mise en place progressive de nouvelles organisations du travail plus transversales, plus souples, de nouveaux modes de fonctionnement, plus coopératifs et plus collectifs... » Ce qui suppose des « outils nouveaux », une coopération « entre acteurs de l'écosystème », une « transformation culturelle profonde des entreprises qui reste pour l'essentiel à engager » précise le rapport dans ses conclusions.

Effort de formation accru

Au rang des 36 propositions figurent en bonne place un nécessaire « effort d'éducation au numérique de grande ampleur » en mobilisant les moyens de la formation initiale et continue. « Le niveau de formation à l'usage du numérique dans le cadre du travail reste très insuffisant, constate le rapport, seuls 23 % des actifs concernés (jugeant) que la formation continue « les a très bien préparés » à l'utilisation des technologies de l'information dans le cadre de leur travail ». Or « de nouvelles technologies font en permanence irruption dans l'entreprise, obligeant les salariés à monter en compétence à échéance régulière » ajoute le rapport qui veut « porter la culture numérique au cœur de l'entreprise » (travail en réseau, autonomie, agilité...) indépendamment de la maîtrise des outils et de leurs usages, par la mise en place d'une « éducation numérique continue dans les entreprises », un dispositif permanent d'accompagnement des salariés.

Pour ce faire la commission propose d'inviter les branches professionnelles à mesurer leurs besoins en qualifications et en formation, secteur par secteur, par la consultation des partenaires sociaux dans un délai de six mois et à évaluer l'effort financier nécessaire.

Et d'associer « très en amont » les organismes de formation professionnelle publiques et privés « afin qu'ils soient en mesure de proposer une offre adaptée ».

« La prochaine conférence sociale » pourrait être en l'occurrence « une opportunité pour (...) »

engager cette réflexion nationale » souligne le rapport. Avis partagé par la ministre du Travail qui a dit souhaiter « que la question du numérique et de ses conséquences sur l'organisation du travail soit l'objet d'une réflexion avec les partenaires sociaux à l'occasion de la conférence sociale qui aura lieu le 19 octobre prochain ». Myriam El Khomri estime que la diffusion du numérique « brouille les frontières entre vie personnelle et vie professionnelle », « rebat les cartes du lien hiérarchique traditionnel » et interroge « la frontière de la relation salariale ». C'est pourquoi la concertation avec les partenaires sociaux doit être l'occasion de « réfléchir aux pistes de réforme qui [...] seront inscrites dans le projet de loi » sur le droit du travail que Myriam El Khomri doit présenter en Conseil des ministres fin 2015-début 2016.

Philippe Flamand

Capital/travail

CICE On sait ce que ça coûte, pas ce que ça rapporte

Le projet de rapport du comité de suivi du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), qui doit être rendu public la semaine prochaine, comprend bien des chiffres. On y apprend, par exemple, que l'État a déboursé pour les entreprises 14 milliards d'euros au 31 juillet 2015, contre 11,2 milliards en 2014. Et les experts, conduits par Jean Pisani-Ferry, estiment que, d'ici à la fin de l'année, ce montant devrait même atteindre les 18,2 milliards d'euros. En revanche, pour les quatre équipes au travail, l'effet sur l'emploi demeure un mystère.

« Le montant élevé du CICE justifie que cette question fasse l'objet d'un examen scrupuleux », reconnaît le comité, cité par le *Parisien*, mais il ajoute qu'il « est trop tôt » et que « les résultats ne pourront être accessibles qu'au printemps ou à l'été 2016 ». Pas de quoi décourager l'exécutif qui, malgré le manque d'efficacité avéré, refuse de changer de cap. « Ce pacte sera totalement respecté », a encore affirmé, mercredi, Manuel Valls appelant à nouveau les patrons à « respecter leur parole »... ● J. H.

Pacte de responsabilité : « C'est à la fin du marché qu'on compte les bouses », déclare Jean-Claude Mailly

Pacte de responsabilité: La CGT et Force ouvrière ont émis un avis négatif sur le projet présenté par le patronat. Jean-Claude Mailly était invité sur RMC ce jeudi matin. Bourdin & Co.

http://www.wat.tv/video/pacte-responsabilite-est-fin-6owpn_5hat7_.html A propos de cet article Sur l'auteur Jean-Claude Mailly Secrétaire général de FO Envoyer un message à Jean-Claude Mailly Site internet : <https://twitter.com/jcmailly> Contacter En complément Agenda Tous les événements à venir Vendredi 18 septembre Congrès de l'UD FO du Rhône (69) Le Congrès de l'Union départementale Force Ouvrière du Rhône (69) se tiendra à (...) Samedi 19 septembre de 19h55 à 20h00 Emission sur France Inter Expression directe : Jean-Claude Mailly évoque la Conférence sociale et la COP 21 (5 (...)) Dimanche 20 septembre de 06h55 à 07h00 Emission sur France Bleu Expression directe : Jean-Claude Mailly évoque la Conférence sociale et la COP 21 (5 (...)) Vendredi 25 septembre Congrès de l'UD FO de Meurthe-et-Moselle (...) Le Congrès de l'Union départementale Force Ouvrière de Meurthe-et-Moselle (54) se tiendra à (...) Samedi 26 septembre Congrès de l'UD FO des Pyrénées-Orientales (...) Le Congrès de l'Union départementale Force Ouvrière des Pyrénées-Orientales (66) se tiendra à (...) Les articles du magazine et leur prolongement en ligne Populaire sur force-ouvriere.fr Les plus lus Éducation nationale : grève nationale le 17 (...) Enseignement : grève nationale le 17 septembre L'impact du numérique sur le travail Combrexelle, un mouvement d'inversion de la (...) Numérique, quels enjeux pour le monde du (...) Les plus partagés FO, CGT, et solidaires appellent à une grève (...) Charlie Hebdo : décès d'un délégué FO Les députés adoptent un projet de loi qui (...) Un salarié peut-il s'absenter le jour de la (...) Comparez votre salaire à la moyenne de votre (...) Rechercher : À la Une 16 septembre, Pascal Pavageau Ni catastrophisme, ni angélisme, les réflexions de Force Ouvrière s'inscrivent dans le réalisme. Derniers articles Communiqué de Force Ouvrière 17 septembre 2015, Michelle Biaggi Le 20 juillet 2014, les camarades de la fonction publique du Territoire de Wallis et Futuna ont obtenu, après plus d'une semaine de grève, l'alignement des salaires locaux les plus bas sur ceux de la métropole. Mais plus d'un an après la signature du protocole de fin de conflit engageant Etat et (...) 17 septembre 2015, Evelyne Salamero Massiel Figuerio appartient à la CNUS, la Confédération nationale d'unité syndicale, qui rassemble 100 000 travailleurs en République Dominicaine. 16 septembre 2015, Evelyne Salamero David Boys est secrétaire général adjoint de l'Internationale des Services publics (ISP) qui regroupe plus de 20 millions de travailleuses et travailleurs, représentés par 669 syndicats dans 154 pays et territoires. Pages 1234... 15 septembre La signature d'un avenant à la convention AERAS a créé, le 2 septembre, le droit à l'oubli pour la souscription d'un crédit immobilier pour les (...) Derniers articles 15 septembre 2015 En août 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) se redresse (+0,3 %) après une baisse de 0,4 % en juillet. 14 septembre 2015, Mathieu Lapprand La remise du rapport de Jean-Denis Combrexelle au Premier ministre le 9 septembre dernier a remis dans la lumière les concepts juridiques d'ordre public absolu et d'ordre public social. Certaines lois relèvent en effet de l'ordre public absolu ; c'est le cas lorsque aucune convention ne peut y (...) 12 septembre 2015, Secteur Juridique La période d'essai peut être renouvelée une fois (art. L. 1221-21 du code du travail) sous certaines conditions. La première condition posée par l'article L. 1221-23 du code du travail est que le renouvellement soit autorisé par un accord de branche étendu. Cet accord doit fixer les conditions et la (...) Pages



Pour la création d'une véritable Europe de l'énergie

- Notre métier
- Les avantages
-
- Cibles, Réseaux
- Visibilité
- Résultats, Garanties
- Référencement
- Circuits de diffusion
-
- France
- Monde
- Nous contacter

Nos thèmes

- Fil général
- Régions
- International
- Politique
- Economie
- Sciences
- Société
- Culture
- Sport
- Santé
- Environnement
- Dossiers d'actu

Pour la création d'une véritable Europe de l'énergie

France Stratégie - 18/09/2015 11:50:00



A l'approche de la COP21 et alors que l'Europe de l'énergie est en crise (dysfonctionnements du marché de l'électricité et de celui du carbone, conflit russo-ukrainien, absence de coordination entre les politiques nationales, etc.), **France Stratégie** publie ce jour le rapport « L'Union de l'énergie » qui pose quatre principes fondateurs et formule sept propositions pour corriger les défaillances du système actuel et construire une nouvelle politique européenne de l'énergie.

Dépasser les divergences entre les Etats-membres

La politique européenne de l'énergie actuelle n'a pas atteint ses objectifs initiaux que sont la

sécurité d'approvisionnement, la préservation du pouvoir d'achat et de la compétitivité européenne et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Mais la constitution d'une Union de l'énergie risque cependant de se heurter à des divergences entre les Etats-membres. Elles sont particulièrement fortes quant à la construction d'un mécanisme de capacité, à la manière de déclencher des investissements de long terme ou encore à la confiance à accorder au partenaire russe.

Dans ce contexte, et en l'absence de coordination entre Etats, le mouvement d'intégration économique engagé depuis les années 2000 pourrait être remis en cause. Il serait souhaitable que les États coordonnent leurs initiatives, en gardant l'objectif d'une convergence à terme. La vision du mix de production électrique européen à l'horizon 2050 est également un enjeu tout comme l'intégration des ENR dans le système électrique global. Des débats doivent s'ouvrir sur ces sujets.

Les propositions de **France stratégie**

Les auteurs de l'étude de **France Stratégie** (Dominique Auverlot, Etienne Beeker et Gaëlle Hossie) formulent quatre principes et sept recommandations pour mener à bien une union de l'énergie en Europe, en s'appuyant sur les contributions de trois universitaires : Marc-Olivier Bettzüge, professeur à Cologne, Dieter Helm, professeur à Oxford, et Fabien Roques,

professeur associé à Paris Dauphine. Les trois universitaires ne sont pas engagés par les propositions de **France Stratégie**.

Quatre principes à mettre oeuvre pour construire une Union de l'Energie en Europe :

- Solidarité : la Commission et l'ensemble des États membres doivent réaffirmer un principe de solidarité envers chacun d'entre eux, pour assurer notamment la sécurité d'approvisionnement ;

Responsabilité : c'est aux États membres de déterminer la structure générale de leur approvisionnement énergétique et par conséquent de décider des évolutions de leurs moyens de production ;

- Rationalité économique : dans une période économique difficile, il est plus que jamais nécessaire de réintroduire de la rationalité économique dans les politiques ;

- Résilience : la politique énergétique européenne doit tenir compte des évolutions de l'environnement mondial qui vont fortement l'affecter mais sur lesquelles elle n'a parfois qu'une faible emprise, voire aucune.

Sept recommandations pour mener à bien le renouveau d'une politique européenne de l'énergie :

- Préciser les objectifs de la politique énergétique de l'Union sans masquer leurs contradictions internes et en conservant la réduction des émissions de CO2 comme l'objectif principal du paquet énergie-climat 2030.

- Améliorer la sécurité de notre approvisionnement gazier en renforçant les pays de l'est de l'Union européenne dans leur négociation avec Gazprom, tout en rebâtissant un partenariat énergétique de long terme entre l'Union européenne et la Russie, une fois le conflit russo-ukrainien apaisé ;

- Modifier le cadre de régulation du secteur de l'électricité. La Commission se doit d'acter que la structure du marché dans sa forme actuelle est défailante et qu'une révision profonde est nécessaire.

- Reconstruire un signal-prix crédible du carbone et plus généralement redonner de la crédibilité à la politique climatique. La mise en place d'un régulateur de marché qui pourrait intervenir rapidement (s'il en a le mandat) redonnerait sa crédibilité au marché.

- Elaborer une stratégie du raffinage européen tenant compte de la nécessité de garantir une certaine partie de notre approvisionnement en produits raffinés.

- Intensifier et coordonner les efforts de R & D en faveur des technologies non matures permettant la transition vers un système énergétique décarboné.

- Encourager les investissements dans le secteur de l'énergie dans le cadre du plan de relance de la Commission. La Commission doit, dans un premier temps, s'attacher à redonner de la crédibilité aux marchés de quotas de carbone et de gros de l'électricité. Dans un deuxième temps, et conformément au plan de relance, elle doit favoriser le lancement de nouveaux projets, reposant sur l'investissement privé, grâce aux systèmes de garantie et d'avances remboursables mis en place avec l'aide de la BEI.

Téléchargez l'étude L'Union de l'énergie sur notre site internet.

Crédit photo : iStock / L'Union de l'énergie

Etude l'Union de l'energie en PDF

France Stratégie

18 rue de Martignac
75700 Paris cedex 07



Jean-Michel Roullé

Responsable du service Edition/Communication
France Stratégie – Services du Premier Ministre
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
SITE INTERNET

Jean Pisani-Ferry
Commissaire général



Pour une vraie réforme du marché du travail

Plutôt que de poursuivre une dérégulation néfaste du marché du travail, **Benoît Hamon**, député socialiste des Yvelines *« propose de défendre une vraie réforme du marché du travail qui postule que l'amélioration des conditions de travail et des droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle sont deux conditions sine qua non du retour de la prospérité et donc du recul du chômage, des inégalités et de la pauvreté. »*

Refondre l'architecture du droit du travail en distinguant ce qui relève de la loi et ce qui relève de l'accord d'entreprise : voilà la ligne directrice choisie par le gouvernement pour réformer le marché du travail. Déjà certains médias, ministres et responsables patronaux annoncent un nouvel épisode de la bataille entre réformateurs et conservateurs dont le plus récent opus concernait le plafonnement des indemnités payées par les employeurs jugés coupables de licenciements en infraction avec la loi.

Rappelons pour commencer que toutes les parties souhaitent la réforme du marché du travail. Le débat ne consiste pas à départager les partisans et les opposants à la réforme du marché du travail. Il distingue des visions différentes de l'économie et de l'ordre public social. Ce débat est d'abord un débat politique sur la finalité du travail et la place de l'Homme dans l'économie.

Certains veulent banalement un assouplissement du droit du travail, qui serait source de compétitivité, à l'instar du MEDEF qui réclame une plus grande flexibilité de l'emploi, c'est-à-dire la possibilité de licencier plus facilement, de réduire les obligations liées à la rupture du contrat de travail, d'introduire une plus grande liberté dans la fixation de la durée du travail ou de supprimer le plancher légal du SMIC.

Pour d'autres, la réforme du marché du travail s'avère indispensable pour équiper les salariés de droits nouveaux que l'instabilité des carrières rend nécessaire d'attacher aux personnes et non plus aux emplois. Le marché du travail serait dit-on, sclérosé, comme vitrifié par le conservatisme syndical ou par les juges « rouges » de la Cour de cassation comme l'affirmait récemment sans rire un chroniqueur du journal Le Monde ? Qui peut affirmer sérieusement cela quand on constate que les carrières sont de plus en plus hachées, le nombre des contrats précaires a explosé (en 2013, 14 millions de contrats de travail de moins d'un mois ont été signés), que les premières embauches se font très rarement en CDI y compris au sein de grandes entreprises prospères, que les ruptures conventionnelles battent tous les records, et les licenciements pour motif économique se sont multipliés ?

Le statu quo n'a en effet aucun sens puisqu'il n'empêche pas le développement de la précarité.

Le débat porte donc sur la nature de la réforme pas son principe. L'honnêteté commande donc de dire qu'il faudra juger le gouvernement et la majorité, non pas au fait d'avoir réformé le marché du travail mais à ce qu'ils veulent changer et à la direction qu'ils auront retenue.

A chaque entreprise, son propre code du travail. Voilà bien le danger. Qui imaginerait faire au code de commerce, au code électoral ou au code pénal ce qui se trame sur le code du travail ? A chacun ses règles selon l'issue d'une négociation où faut-il encore le rappeler les parties prenantes ne sont pas à armes égales.

Hélas, un rapide aperçu du taux de syndicalisation des salariés français démontre l'immaturation de la France et singulièrement des responsables patronaux vis à vis d'une négociation sociale qui, pour être reconnue légitime et se hisser au-dessus de la loi, doit impérativement garantir un dialogue équilibré.

17,9 des salariés allemands du secteur privé sont syndiqués. Leurs voisins autrichiens sont 27,4%. 25,8 % des salariés britanniques adhèrent à un syndicat. Quand on scrute le modèle scandinave qui sert de totem à ceux qui veulent renverser la hiérarchie des normes et privilégier l'accord négocié, on constate que la majorité des salariés scandinaves sont syndiqués : 67,2% au Danemark, 53,3% en Norvège, 67,5% en Suède et 82,6% en Islande (1).

En France, seuls 7.7% des salariés sont syndiqués. Pourquoi sont-ils si peu nombreux ? Une étude



réalisée en 2013 nous apprend que pour 48% des salariés du privé, le fait d'être syndiqué constitue un frein pour leurs carrières (2). La « peur des représailles » constitue une des raisons majeures du refus de se syndicaliser. Nous avons un siècle de retard dans certains secteurs de notre économie en matière de relations sociales.

Cynisme, conviction, intérêt ou naïveté, peu importe l'inspiration de ceux qui veulent substituer l'accord d'entreprise à la loi, la réalité de ce rapport de force inégal devrait alerter chaque décideur public au moment de réformer le marché du travail. Si l'objectif ne consiste pas seulement à habiller une dérégulation du marché du travail, engageons la négociation sur quelques-unes des pistes suivantes.

La première c'est bien sur la création d'une authentique sécurité sociale professionnelle. Il faut garantir aux salariés « des droits de tirage sociaux » lors des périodes de transition parfois longues entre deux emplois. Se former, créer une entreprise, changer radicalement d'orientation professionnelle, se consacrer à des activités non lucratives doit être rendu possible par la création d'un droit à rémunération entre deux emplois. La création du compte personnel d'activité doit permettre un progrès en termes de simplification en regroupant le compte personnel de formation, le compte personnel de prévention de la pénibilité et les droits rechargeables à l'assurance chômage. Il lui reste maintenant à devenir réalité, en permettant un déroulement maîtrisé et une progression des carrières professionnelles là où transition entre deux emplois aujourd'hui est la plupart du temps synonyme de chômage et de déclassement.

La seconde consiste à mieux protéger les nouvelles formes de travail hors salariat. On pense bien sûr aux autoentrepreneurs dont il faut clarifier et renforcer les droits notamment vis à vis de l'assurance chômage. Il faut aussi conjuguer le dynamisme de l'économie du partage, l'appétence de la jeunesse pour la révolution digitale avec le développement des formes solidaires d'autoentrepreneuriat que sont les coopératives d'activité et d'emploi.

La troisième doit permettre une généralisation la prise en compte dans la validation des acquis professionnels des expériences individuelles de millions de Français dans des activités bénévoles et non lucratives.

La quatrième passe par la reconnaissance des maladies professionnelles apparues avec la transformation des entreprises, de leur organisation du travail, des politiques de management encouragées par la révolution des nouvelles technologies et la financiarisation de l'économie. De nouvelles menaces dont le syndrome d'épuisement professionnel (burn out) sont apparues. « Dans le monde d'aujourd'hui ce ne sont plus les machines qui tombent en panne ce sont les hommes eux-mêmes », « le burn out est la nouvelle maladie du siècle » écrit Daniel Cohen dans son dernier livre « le monde est clos et le désir infini ». 3,2 millions de Français y seraient exposés selon une étude récente du cabinet Technologia. La reconnaissance du « burn out » comme maladie professionnelle est devenue urgente. La voie la plus simple consiste à réformer les conditions d'éligibilité des dossiers présentés par les salariés aux comités régionaux de reconnaissance des maladies professionnelles en supprimant le taux de 25% d'incapacité obligatoire qui élimine automatiquement 99% des pathologies psychiques.

Il fallait nous disait-on hier urgemment et massivement baisser les cotisations patronales et les impôts payés par les entreprises pour faire reculer le chômage. Le gouvernement y a consenti pour plus de 40 milliards d'euros. Le chômage a continué pourtant sans fléchir sa progression au rythme moyen de 16 000 chômeurs supplémentaires par mois.

Aujourd'hui les mêmes, soutenus par l'essentiel des élites qui fabriquent, quel que soit le pouvoir en place, la doctrine macroéconomique et micro économique de l'appareil d'Etat et du gouvernement, qui promettaient 1 million d'emplois supplémentaires contre la baisse des « charges », exigent la dérégulation du marché du travail pour commencer à embaucher. Plutôt que de poursuivre dans cette direction néfaste, je propose de défendre une vraie réforme du marché du travail qui postule que l'amélioration des conditions de travail et des droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle sont deux conditions sine qua non du retour de la prospérité et donc du recul du chômage, des inégalités et de la pauvreté.

(1) Source OECD stat





(2) Baromètre de l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicale





Pourquoi les effets du CICE sur l'emploi se font encore attendre

Selon un rapport que se sont procurés Le Parisien et France Inter, les entreprises se serviraient surtout du crédit d'impôt pour investir. Moins pour embaucher.



Plus de deux ans après son entrée en vigueur, quels sont les effets du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) sur l'emploi? "Incertains" répond Le Parisien, "relatifs" estime France Inter. Les deux médias se sont procurés en avant

première le projet de rapport du comité de suivi du CICE. Après lecture, ils estiment qu'il est "impossible d'évaluer son impact, notamment sur l'emploi".

Mesure phare du pacte de responsabilité, le CICE devait permettre aux entreprises d'embaucher en échange d'un allègement de leur cotisations sociales. Michel Sapin se risquait même à évoquer la création de "300.000 emplois d'ici deux ans" en novembre 2012. Trois ans plus tard, si le dispositif tourne bien à plein régime, avec un million d'entreprises concernées en 2015 et un coût total de 18 milliards d'euros, ses effets sur l'emploi se font toujours attendre. Ils ne devraient pas être connus avant "le printemps, ou l'été 2016", selon le rapport.

La majeure partie ne va pas à l'embauche

Les experts du comité de suivi, réunis autour de l'économiste **Jean Pisani-Ferry**, en savent en revanche un peu plus sur la manière dont les entreprises utilisent le crédit d'impôt. Celles-ci comptent se servir de la moitié du CICE pour "augmenter leur marge et éventuellement investir". Et le reste seulement pour "augmenter les salaires, embaucher ou baisser les prix".

Un partage qui pourrait inciter le gouvernement à réorienter les baisses de charges. D'autant que le dispositif coûte cher (18,2 milliards d'euros en 2015). Mais le sujet est sensible. Beaucoup de chefs d'entreprises redoutent que le CICE passe à la trappe et agissent en fonction.

Le rapport pointe ainsi "une incertitude récurrente des dirigeants d'entreprise quant à la pérennité du dispositif dans le temps". Incertitude qui pourraient les pousser "à réduire la prise en compte du CICE dans les décisions engageant l'entreprise sur plusieurs années". Parmi lesquelles, les embauches...



Pourquoi les effets du CICE sur l'emploi se font encore attendre



Selon un rapport que se sont procurés Le Parisien et France Inter, les entreprises se serviraient surtout du crédit d'impôt pour investir. Moins pour embaucher.

Plus de deux ans après son entrée en vigueur, quels sont les effets du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) sur l'emploi? "Incertains" répond Le Parisien, "relatifs" estime France Inter. Les deux médias se sont procurés en avant première le projet de rapport du comité de suivi du CICE. Après lecture, ils estiment qu'il est "impossible d'évaluer son impact, notamment sur l'emploi".

Mesure phare du pacte de responsabilité, le CICE devait permettre aux entreprises d'embaucher en échange d'un allègement de leur cotisations sociales. Michel Sapin se risquait même à évoquer la création de "300.000 emplois d'ici deux ans" en novembre 2012. Trois ans plus tard, si le dispositif tourne bien à plein régime, avec un million d'entreprises concernées en 2015 et un coût total de 18 milliards d'euros, ses effets sur l'emploi se font toujours attendre. Ils ne devraient pas être connus avant "le printemps, ou l'été 2016", selon le rapport.

La majeure partie ne va pas à l'embauche

Les experts du comité de suivi, réunis autour de l'économiste **Jean Pisani-Ferry**, en savent en revanche un peu plus sur la manière dont les entreprises utilisent le crédit d'impôt. Celles-ci comptent se servir de la moitié du CICE pour "augmenter leur marge et éventuellement investir". Et le reste seulement pour "augmenter les salaires, embaucher ou baisser les prix".

Un partage qui pourrait inciter le gouvernement à réorienter les baisses de charges. D'autant que le dispositif

... Lire la suite sur Challenges

- Valls



Rapport Combrexelle : le ni oui ni non du CNPA



Le conseiller d'État Jean-Denis Combrexelle a remis un rapport au Premier ministre concernant «la négociation collective, le travail et l'emploi». Le CNPA soutient une grande partie de ce rapport mais reste partagé sur son autre. Explications...

Le Premier ministre Manuel Valls entouré de Myriam El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social et de Jean-Denis Combrexelle, conseiller d'État (Photo : Cyrus Cornut/Matignon)

Les 44 propositions du rapport Combrexelle sont émises pour «créer une dynamique de la négociation» et «ouvrir

de nouveaux champs de la négociation». Dans ce cadre, le CNPA assure soutenir les propositions qui visent à préserver la spécificité et le dynamisme des PME-TPE, très nombreuses dans le secteur automobile, notamment :

- Le souhait de définir un «ordre public conventionnel».
- L'idée de développer des accords d'entreprise-type, définis par accord de branche, qui permettraient de surmonter la difficulté du processus de négociation liée à l'absence d'interlocuteurs représentatifs, avec une validation par referendum.
- L'accélération du processus de restructuration des branches pour que les conventions collectives, qui doivent rester le pilier du dialogue social, soient l'apanage des seules branches professionnelles réellement actives, solides et organisées.
- La nécessité d'ancrer dans le droit constitutionnel les principes de la négociation collective.

Toutefois, l'organisme professionnel est plus circonspect en ce qui concerne les propositions concernant l'amélioration des méthodes de négociation et de la légitimité des acteurs, en particulier :

- Les «clauses de revoyure» automatiques, qui seraient associées aux accords de branche à durée déterminée.
- La généralisation des accords majoritaires.
- Le renforcement du contrôle administratif tant au niveau de l'entreprise qu'à celui de la branche, en soulignant qu'un contrôle judiciaire de légalité serait nécessaire mais suffisant si le principe de l'accord majoritaire devait être retenu.

En résumé, le CNPA est donc favorable à une redéfinition salutaire des attributions du législateur (santé, sécurité, salaires, etc.) mais souhaite aussi une plus large latitude d'intervention pour les branches et les entreprises (convention, contrat de travail, etc.). Pour cela, «le CNPA observera avec beaucoup d'attention les initiatives que le Gouvernement prendra dans les prochaines semaines pour donner suite au rapport Combrexelle. Et il participera à toute concertation organisée sur le thème des petites et moyennes entreprises pour porter la voix des 110 000 entreprises du commerce, de la réparation et des services de l'automobile», assure un communiqué.



Rapport Combrexelle : les professions libérales plébiscitent les accords de branche

C'est entendu: les recommandations contenues dans le rapport que l'ancien directeur général du travail Jean-Denis Combrexelle a remis à Manuel Valls le 9 septembre dernier auront vocation à être traduites dans un projet de loi que Myriam El Khomri aura charge de présenter devant le Parlement en début (...) Article réservé aux abonnés du "Quotidien de la formation" Vous êtes abonné? Connectez-vous Mis en ligne le 18 septembre 2015





Remise des diplômes Médaille d'Honneur du Travail

16 septembre 2015

Partager :



Discours de Myriam El Khomri
Monsieur le Ministre et député du 18ème, cher Daniel,
Madame la Députée, chère Annick,
Monsieur le Député, cher Christophe,
Monsieur le Maire, cher Eric,
Mesdames et Messieurs les élus-es,
Monsieur le Président, cher Bernard Panhaleux,
Mesdames et Messieurs, chers ami-es,

Je suis vraiment très heureuse d'être parmi vous ce soir. D'abord parce que cette cérémonie est un moment symbolique important, presque solennel – il marque une étape majeure dans l'évolution de vos parcours professionnels, mais aussi parce que c'est avec mes nouveaux habits, en ma qualité de Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, que j'ai tenue à être présente à vos côtés ce soir.

Comme élue du 18ème arrondissement, j'ai souvent eu l'occasion d'assister à cette cérémonie pour laquelle j'attache une importance toute particulière.

Parce qu'à travers cette cérémonie, c'est votre parcours, votre carrière, votre quotidien depuis 25, 30, voire 40 ans, que nous voulons mettre à l'honneur. Vous avez toutes et tous des parcours très différents. C'est votre engagement, votre fidélité à une entreprise que nous souhaitons saluer aujourd'hui.

A travers vos parcours, c'est aussi une partie de votre vie que vous avez consacrée à l'attractivité de nos entreprises et à la compétitivité de notre économie. Chacun des secteurs dans lesquels vous avez travaillé représentent des pans entiers de l'économie française. Vous avez exercé vos métiers avec toute l'exigence que cela suppose. Nous vous devons à ce titre toute notre reconnaissance – la reconnaissance de la République.

Le travail c'est avant tout la liberté. Le travail vous a rendu plus libres. Mais cette liberté ne se gagne qu'à partir du moment où l'on accède à l'emploi. Vous êtes à ce titre des exemples pour beaucoup de français qui se battent chaque jour en faveur de l'emploi et pour accéder à un travail dans de bonnes conditions.

Vous le savez, la question de l'emploi dans notre société est particulièrement structurante : l'emploi est un vecteur d'intégration majeur, un vecteur d'émancipation, il est aussi un marqueur social extrêmement fort. Il est d'ailleurs très souvent une condition essentielle pour obtenir un logement – et c'est encore plus vrai à Paris.

Aujourd'hui, notre société est profondément marquée par les problématiques liées à l'emploi. Qu'il s'agisse de l'organisation du travail, des conditions de travail, de la santé au travail, voire même du temps de travail. Ces questions sont importantes et nous devons y répondre par la concertation, la négociation. Je veux croire à la négociation et je fais confiance pour cela à l'intelligence collective.

Mais surtout, parmi ces problématiques, vous le savez, il y a la question de l'accès à l'emploi – et

je pense notamment à l'emploi des jeunes et des seniors qui sont les catégories les plus vulnérables. Nous devons collectivement faciliter les conditions de tous à l'emploi. En luttant contre les préjugés. En luttant efficacement contre les discriminations qui empêchent de nombreuses population d'accéder à un premier emploi – et je pense notamment à toutes celles et ceux qui vivent dans les quartiers populaires – où les taux de chômage sont les plus forts.

La France est riche de sa diversité. Elle est riche de créativité et de talents. Nous devons le dire. C'est notre force. C'était d'ailleurs le sens de mon action comme Secrétaire d'Etat à la politique de la ville pendant un an où j'ai fait de la question de l'emploi et du développement économique une priorité.

La question de l'accès à l'emploi constitue une préoccupation majeure pour nous tous. Tout le monde, de près ou de loin, connaît dans son environnement amical ou familial, les situations de précarité et de chômage. Et parce que nous sommes tous concernés, nous avons tous entre nos mains une partie de la réponse.

Vous-même à travers votre expérience professionnelle, vous détenez une partie de la réponse : je pense notamment à votre capacité à transmettre un héritage, à transmettre un savoir faire, des connaissances et même une expertise que vous avez nourrie tout au long de votre parcours professionnel. Et je sais combien plusieurs d'entre sont particulièrement mobilisés en ce sens.

Si nous avons tous un rôle à jouer, je n'ignore évidemment pas la responsabilité qui est la mienne en ma qualité de Ministre et celle du gouvernement. Nous n'avons pas le droit à l'erreur et nous avons même un devoir de réussite.

C'est un enjeu de cohésion nationale. C'est un enjeu d'émancipation. Parce que le travail est un levier de l'émancipation individuel et collective. Mais je suis confiante. Je suis même optimiste. Parce que la France regorge de talents. Parce que nous avons énormément d'atouts. Et que la politique que nous menons depuis 2012 commence à porter ses fruits.

C'est aussi à travers vos parcours professionnels, en les valorisant ici, au sein d'une mairie – c'est-à-dire avec toute la reconnaissance de la collectivité et de la République – que peut renaitre l'espoir.

Parce que c'est à travers vos parcours, vos témoignages, votre expérience que peuvent naître des vocations, des envies, des trajectoires nouvelles. Vous êtes des exemples pour tout le monde.

Et parce que je crois aussi qu'il n'y a pas de fatalité : ce qui était possible hier, doit l'être aujourd'hui et demain. Nous le devons aux nouvelles générations. C'est aussi pour cette raison que la question de l'emploi et du travail est l'affaire de tous.

Et que parallèlement à la question de l'accès à l'emploi, face aux nombreuses situations de précarité, nous devons sécuriser les parcours professionnels en favorisant notamment la formation pour tous tout au long de la vie.

Je n'oublie pas que le ministère dont j'ai la responsabilité aujourd'hui est le ministère qui a fait naître les plus grandes avancées sociales de notre pays : les congés payés, les 35h. Et nous poursuivons aujourd'hui dans cette voie : avec la sécurisation des parcours professionnels et le Compte Personnel d'Activité.

Ce qui fait la richesse de notre pays, on le doit évidemment au monde de l'entreprise qui crée de l'activité, mais on le doit aussi aux millions de travailleurs qui comme vous ont servi et servent encore l'intérêt général.

A travers cette cérémonie, nous souhaitons ainsi saluer les parcours professionnels qui sont les vôtres. C'est un hommage républicain, un signe de reconnaissance pour toutes vos années d'activités, pour votre engagement, votre professionnalisme et tout le travail accompli.

Et je suis particulièrement heureuse, très sincèrement heureuse de pouvoir partager ce moment avec vous.

Je vous remercie.



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 17 septembre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



Stéphane GRAND
@Stephane_Grand

12459
Tweets

1036
Following

16538
Followers

RT @Lopinion_fr: INTERVIEW @CfdtBerger : «Le compte personnel d'activité ne doit pas être otage des enjeux électoraux de 2017» <http://t.co/...>

RT @Lopinion_fr: INTERVIEW @CfdtBerger : «Le compte personnel d'activité ne doit pas être otage des enjeux électoraux de 2017» <http://t.co/...>



ENTREPRISES RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Un rapport offre des pistes au gouvernement

Le DRH d'Orange a donné hier, dans un rapport, au gouvernement des pistes pour « réussir la transformation numérique des entreprises », afin qu'elle ne dégrade pas les conditions de travail.

Commandé par François Rebsamen, le prédécesseur de Myriam El Khomri, le rapport du DRH d'Orange, Bruno Mettling, sur la « transformation numérique des entreprises » a été remis hier à la nouvelle ministre du Travail. Il souligne les « opportunités » et « risques » de la transformation en cours, en s'attachant à « cerner l'impact » des technologies sur les conditions et l'organisation du travail.

En présentant la semaine dernière les grandes lignes de la future réforme du droit du travail, le Premier ministre avait évoqué les impacts sociaux « de plus en plus lourds » du numérique et la nécessité de légiférer dans le champ ouvert par la commission Combexelle.

Ce travail, fruit d'une trentaine d'auditions, complété d'études, fournit quelques pistes au gouvernement, comme aux partenaires sociaux, qui devraient se pencher sur le sujet lors de la conférence sociale du 19 octobre.

Le rapport insiste au préalable sur l'ampleur de cette révolution technologique éclair, qui ne se résume pas à l'usage de nouveaux outils. Elle favorise de nouveaux modes de production ou de fonctionnement « plus coopératifs et plus collectifs », en même temps que le travail à distance ou le travail hors salariat (free lance, auto-entreprise...).

Pour « accélérer » cette évolution, il y a « urgence » à former tous les salariés, à commencer par les managers en première ligne, estime M. Mettling, qui propose de donner six mois aux branches professionnelles pour faire remonter les besoins.

« Devoir de déconnexion »

Sans attendre, le DRH invite également salariés et entreprises à interroger leurs pratiques pour préserver « le nécessaire équilibre vie privée-vie professionnelle », une « question absolument centrale, notamment pour les cadres ». Il suggère notamment de « compléter » le droit à la déconnexion par un « devoir de déconnexion ».

Les entreprises, écrit-il, doivent « encourager » la déconnexion par des « chartes », l'« exemplarité des managers » ou « la configuration par défaut des outils ».

« Les entreprises doivent encore rendre effective la déconnexion », observe Caroline Ferté, avocate associée en droit social chez Fidal. « Beaucoup d'entreprises ont déjà des chartes, mais leur contenu n'est pas toujours connu en interne et il y a un manque de formation des managers », souligne-t-elle.

Si, sur la déconnexion, le rapport suggère de faire confiance au dialogue social dans les entre-

prises et les branches, il préconise en revanche de légiférer pour « sécuriser » le forfait jours, régime dérogatoire introduit en 2000, qui permet de rémunérer des salariés autonomes en fonction du nombre de jours travaillés par an, et non des heures travaillées.

Pour la mission Mettling, ce régime couvrant déjà près de la moitié des cadres est la « réponse la plus adaptée » aux nouvelles formes de travail.

Mais depuis un arrêt de la Cour de cassation en 2011, une dizaine d'accords de branche ont été annulés. Pour conforter le régime, le rapport appelle à préciser la définition du forfait jours pour « satisfaire aux exigences de respect de la santé ». Si rien n'est fait, les sociétés pourraient être « tentées d'externaliser leurs nouveaux emplois vers un travail non salarié ».

Autre préconisation pour certains secteurs : mesurer la « charge de travail », pas seulement le temps de travail, avec la possibilité pour le salarié d'un « droit d'alerte individuel ». Un « préalable indispensable pour pouvoir étendre les cas d'usage du forfait jours de façon raisonnable », affirme le rapport.

Pour les entreprises du secteur numérique proprement dit, il pousse l'idée plus sensible de pouvoir déroger de manière exceptionnelle, et cadrée par des accords d'entreprise, aux temps de repos quotidiens.

Le DRH d'Orange propose en outre de « clarifier » la définition de salarié et de travailleur indépendant et de bâtir pour les non salariés un régime de protection sociale avec des droits « attachés à la personne et transférables », comme dans le compte personnel d'activité prévu pour les salariés.

Quant au travail à distance qui concerne déjà plus de 16 % des salariés, « son développement est un enjeu pour la réussite de la transformation numérique » et il convient de « diffuser les bonnes pratiques ».



Le rapport sur la « la transformation numérique des entreprises » a été remis à la nouvelle ministre du Travail.

Une nouvelle ministre pour s'attaquer au chômage et à la réforme du Code du travail

► Anne DAUBRÉE

Myriam El Khomri, nouvellement nommée ministre du Travail, va devoir s'atteler à des chantiers essentiels, au premier rang desquels le taux de chômage qui demeure très élevé. Mais la voie politique est étroite pour celle qui est la benjamine du gouvernement.

L'annonce a créé la surprise. Myriam El Khomri, auparavant secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, a été nommée ministre du Travail, de l'emploi et du dialogue social, ce 2 septembre. Elle remplace François Rebsamen, démissionnaire, qui part pour Dijon reprendre son poste de maire laissé vacant depuis fin juillet par le décès de son successeur à la mairie, Alain Milot. Agée de 37 ans, Myriam El Khomri n'est pas une technicienne du droit du travail. Encartée au PS depuis 2002, puis élue du XVIII^e arrondissement de Paris, et ex-adjointe de la mairie de Paris, elle s'était alors spécialisée dans les questions de sécurité, avant de rejoindre l'équipe du Premier ministre lors du dernier remaniement ministériel. Peu de temps après sa toute nouvelle nomination, l'actuelle benjamine du gouvernement a déclaré sur son compte Twitter : « *Je mesure la responsabilité qui est la mienne. Comptez sur ma combativité et ma détermination au service des Français* ». Un engagement bien nécessaire, face à l'ampleur des défis auxquels est confrontée la nouvelle ministre du Travail.

Sur le plan de l'emploi, il lui reviendra de s'attaquer à l'inversion de la courbe du chômage, qui tarde. Lors de sa dernière présentation des résultats des chiffres du chômage, François Rebsamen avait pu annoncer une très légère baisse : en juillet dernier, le nombre de

personnes sans aucun emploi a diminué de 0,1%. Néanmoins, en prenant en compte les chômeurs qui ont exercé une activité réduite, le nombre de demandeurs d'emplois (5,7 millions) a augmenté de 0,6%, d'après les chiffres du ministère du Travail. Autre signal inquiétant, le nombre de chômeurs de longue durée a lui aussi continué d'augmenter. L'enjeu, avant tout social et économique, revêt également une dimension politique majeure, puisque François Hollande a conditionné sa candidature pour 2017 à l'inversion de la courbe du chômage.

Une voie politiquement étroite

Une autre mission délicate attend Myriam El Khomri : la poursuite de la révision du Code du travail, engagée en 2013 et propulsée au rang de priorité politique par le Premier ministre, lors des rencontres du PS de la Rochelle, fin août. « *Ce qui m'intéresse ce n'est pas le passé, c'est l'avenir et notre agenda pour écrire le contrat social du XXI^e siècle* », avait alors déclaré Manuel Valls, rapporte le quotidien *Les Échos* du 31 août. « *Il faut donner plus de latitude aux employeurs, aux salariés et à leurs représentants pour décider eux-mêmes de leur politique de formation, d'organisation du travail, d'insertion des jeunes par des négociations au plus près de leurs besoins* », avait précisé le Premier ministre, évoquant un Code du

travail « *si complexe qu'il en est devenu inefficace* ». Dans cette lignée, le rapport de la commission dirigée par le conseiller Jean-Denis Combrexelle, lequel prévoit une évolution du Code du travail qui privilégie les négociations de branche et d'entreprise pour modifier les conditions ou le temps de travail, devrait arriver très prochainement sur le bureau de Myriam El Khomri. Lors de sa conférence de presse du 7 septembre, le président de la République a annoncé une loi dans les prochains mois, pour rendre le Code du travail « *lisible* » et « *mieux adapté aux entreprises* ».

Pas question, en revanche, de toucher aux 35 heures, pomme de discorde entre Manuel Valls et Emmanuel Macron, ministre de l'Economie. « *Sur la réforme du droit du travail, il n'y a pas de préalable. Il faut bien sûr écouter les salariés à travers les organisations syndicales mais écouter aussi les entreprises* », a déclaré Myriam El Khomri, d'après l'AFP, le 3 septembre. Au-delà des dissensions au sein du gouvernement, Myriam El Khomri va devoir s'atteler à faire discuter des organisations syndicales et patronales, lors de la conférence sociale prévue les 19 et 20 octobre prochains, alors que le climat social est déjà tendu. La voie politique est étroite pour la jeune ministre, mise face à des enjeux économiques et sociaux vitaux pour lesquels une heureuse surprise sur le front de l'emploi serait bien nécessaire. ■